

Laver son linge en Pays de Brocéliande



Morlaix, début du XX^e siècle (détail d'une carte publicitaire illustrée)

Henri Doranlo

Prologue

Lavandière, l'un des petits métiers des pauvres

« Les femmes exercent toutes sortes de professions et de petits métiers : elles sont marchandes de quatre saisons, lingères, lavandières, vendeuses, servantes, nourrices, tricoteuses, sages-femmes. A Saint-Malo, on remarque même des dirigeantes de petits commerces maritimes et une directrice de diligence. »

« Mais ce sont surtout la misère et la pauvreté qui règnent dans le pays, aggravés par les mauvaises récoltes de 1788 et 1789. Si les paysannes bretonnes aisées possèdent « cinquante-sept coiffes, dix chemises, trois nappes, douze draps de lit, des cotillons de laine et de flanelle » (Nicole Vray), nombreuses sont celles contraintes à mendier. Le voyageur anglais Arthur Young, ministre de l'Agriculture et agronome, décrit dans ses récits de voyage en France en 1787 et 1788 la pauvreté en Ille-et-Vilaine, les enfants en haillons sans bas et sans chaussures, des enfants apathiques qui ne mendient même pas. »¹



Carnet d'Arthur Young, à Montauban-de-Bretagne : *le peuple paroît vraiment bien pauvre ; les enfants, en haillons dégoûtans, et plus mal habillés, pour ainsi dire, que s'ils n'avoient pas du tout d'habits : quant aux bas et aux souliers c'est un luxe. Une charmante fille de six à sept ans, se jouant avec un bâton, et souriant sous ce paquet de haillons, me saigna le cœur en la voyant : ces enfants ne mendoient pas, et quand je leur donnois quelque chose, ils paroisoient plutôt surpris que contents.*²

¹ F. Hervé, Bretagne, histoire et visages de femmes, 1998, 33, avec photo même page.

² Arthur Young, Voyages en France pendant les années 1787, 88, 89 et 90, Tome I, 1794, 271.

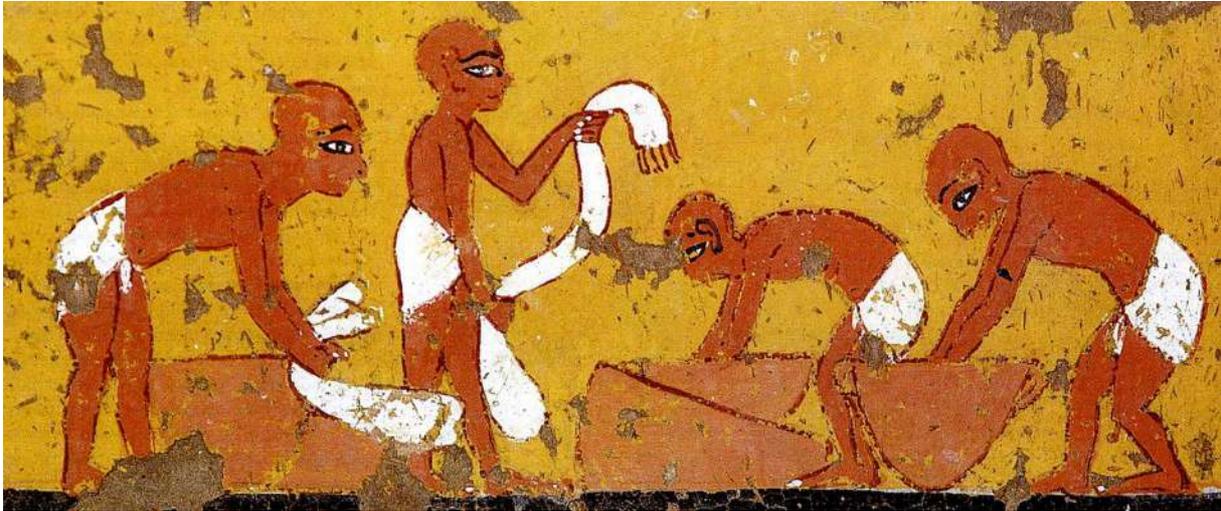
SOMMAIRE

Prologue	2
I. L’Egypte ancienne	4
II. La Mésopotamie	7
III. La Grèce antique	8
IV. La Rome antique	9
V. La Gaule	10
VI. Alep en Syrie	11
VII. La France carolingienne	13
VIII. La fontaine d’Arlette	14
IX. Les lavandières du Moyen-Âge	15
X. Le savon de Marseille	17
XI. Le règne de Henri IV	18
XII. Le siècle de Louis XIV	20
XIII. Le siècle des Lumières.....	23
XIV. La Révolution française.....	25
XV. La révolution industrielle	27
XVI. Une paysanne au XIX ^e siècle	28
XVII. Les blanchisseuses en lutte	29
XVIII. Le milieu rural	31
XIX. Le siècle des lavoirs	35
XX. Le lavoir de Béniguet	38
XXI. Le Bignon en Bedée	40
XXII. La modernité	43
Bibliographie	49

A Angèle, en remerciement, et à toutes celles et ceux dont je suis redevable

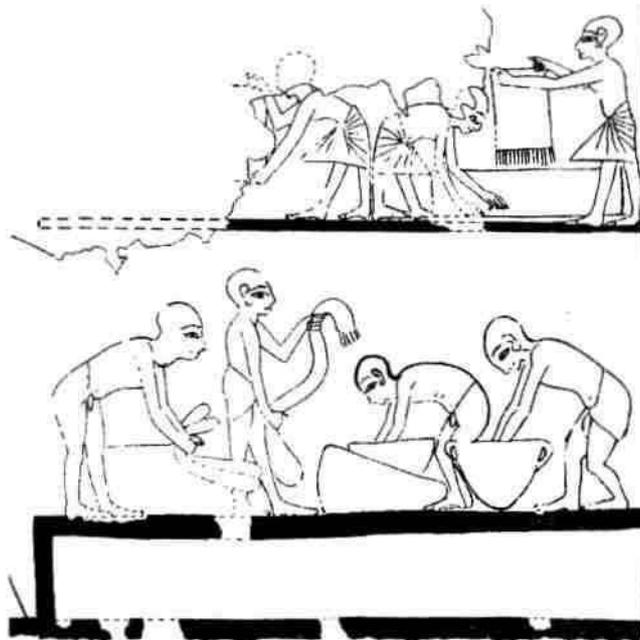
I. L'EGYPTE ANCIENNE

La lessive, une affaire de femmes ? En Europe, effectivement, le soin du linge leur est principalement dévolu. Ce n'est pas le cas partout dans le monde. En Inde, par exemple, ce sont les hommes qui exercent le métier de blanchisseur encore aujourd'hui.



Blanchisseurs au travail : tombe thébaine d'Ipouy (TT 217)³

Dans l'antiquité égyptienne, le lavage du linge était confié aux hommes. Une tombe, celle d'Ipouy, au Nouvel Empire, vers 1200 av. J.-C., décrit l'activité des blanchisseurs. Ceux-là ont encore la chance de pouvoir travailler au bord d'un bassin. Généralement le linge est lavé dans le Nil. A cette époque les crocodiles fréquentaient le fleuve, raison pour laquelle les femmes et leurs enfants en étaient écartés.

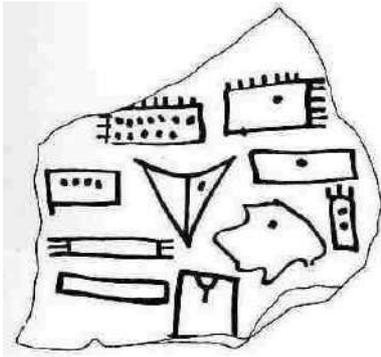


Dessin au trait de la scène, au bord d'un bassin d'eau dérivé du Nil :⁴

Les égyptiens nettoyaient le linge avec du natron (*hesmen*), cristaux de carbonate de sodium déposés par évaporation sur les bords des lacs du Ouadi-Natroun, à l'ouest du Delta.

³ Illustration A. Gros de Beler, *Vivre en Egypte au temps de Pharaon. Le message de la peinture égyptienne*, 2001, 92.

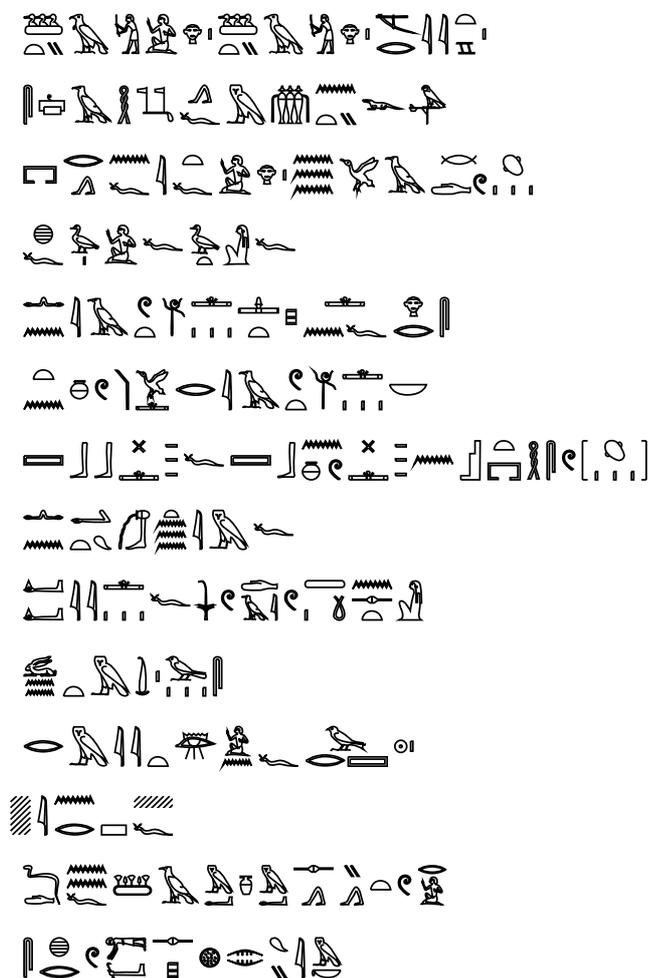
⁴ Dessin d'après N. G. Davies, *The Ramesside Tombs at Thebes*, 1927, pl. XXVIII.



Les blanchisseurs ne sachant ni lire ni écrire, les maîtresses de maison notaient pour eux le détail des commandes par des signes et des dessins sur des éclats de poterie.⁵ Le linge se reconnaît par la forme des différentes pièces de tissu ; le nombre et la dimension par des marques. Parmi les tissus, une bande-culotte qui se portait sous le pagne (triangulaire) et une chemise (un carré avec une encolure). L'éducation scolaire était réservée à la classe sociale supérieure, soit un faible pourcentage de la population.

Pour motiver les élèves à apprendre à écrire et réussir dans leurs études, un texte scolaire datant du Nouvel Empire énumère les métiers les plus pénibles, dont celui de blanchisseur, pour montrer qu'il n'y a pas de meilleure profession que celle de scribe.

Le blanchisseur, dans la Satire des métiers :⁶



*Le blanchisseur lave sur la berge,
si bien qu'il voisine avec le crocodile.
« Sors du courant, père ! »
disent son fils et sa fille,
Ce n'est pas un métier dont il puisse se
satisfaire,
choisi de préférence à tout autre.
C'est parce qu'il se confond pêle-mêle aux
saletés
qu'il n'y a pas en lui une partie du corps qui
soit propre :
Il lui est donné un pagne de femme
qui est dans ses menstrues,
à lui les larmes, lui qui passe la journée avec
le battoir,⁷
[...] sa pierre [...]
On lui (a) dit : « Vêtement sale ! Présente-toi
à moi
que les deux côtés (du linge) soient battus
par tes soins !*

⁵ D'après B. Bruyère, FIFAO 15, 1937, fig. 32, dans B. Mathieu, Techniques, culture et idéologie, deux exemples égyptiens : les navires de Kaïemânkh et la toise du foulon, 155-167, L'apport de l'Égypte à l'histoire des techniques, IFAO, BE 142, 2006.

⁶ Saisie du texte et traduction H. Doranlo, papyrus Sallier VIII, 2-6. La Satire des métiers est également connue sous le nom de l'Enseignement de Chéty, P. Vernus, Sagesses de l'Égypte pharaonique, 2001, 179-203. Les copies peuvent dater du Nouvel Empire, entre 1550 et 1300 av. J.-C. (la datation est actuellement remise en question).

⁷ C'est lui qui bat mais c'est lui qui pleure comme s'il était battu ! Les larmes sont inspirées par les éclaboussures d'eau sur le visage du blanchisseur.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

La littérature amoureuse porte un autre regard sur le métier, tel ce jeune homme rêvant d'être le blanchisseur de sa bien-aimée (*sa sœur*) pour retrouver, dans le vêtement, la femme qui le porte et l'odeur de son corps imprégné dans les fibres du lin :

*Puissè-je être le blanchisseur du linge
de la sœur pour un seul mois !
Je serais fortifié de manier les vêtements,
qui auraient approché son corps ;
C'est moi qui laverais les huiles
qui se trouvent dans son foulard.
Je froterais mon corps de sa belle étoffe,
Je serais en joie, en allégresse⁸*

Illustration hors texte



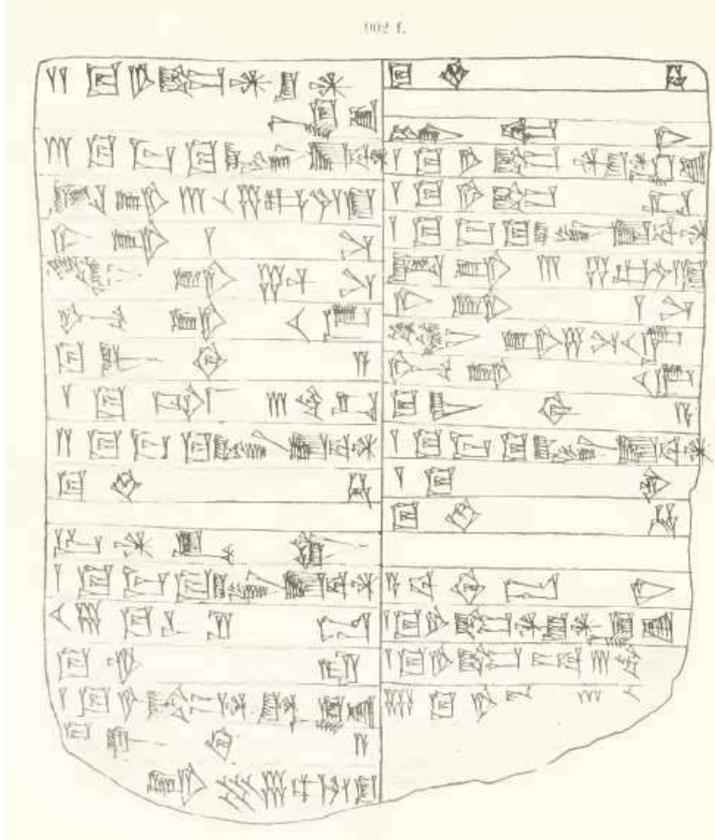
Pierre Vigoureux, Trois femmes lavant (bas-relief, début XX^e siècle)

© Dijon, musée de la Vie Bourguignonne Perrin du Puycousin, © Direction des musées de France.

⁸ B. Mathieu, La poésie amoureuse de l'Égypte ancienne. Recherches sur un genre littéraire au Nouvel Empire, IFAO, BE 115, 1996, 100-101.

II. LA MESOPOTAMIE

En Mésopotamie, au milieu du troisième millénaire av. J.-C., des tablettes d'argile sumériennes dressant l'inventaire de temples ou de palais donnent les ingrédients d'une recette de fabrication d'un savon-pommade servant au nettoyage des vêtements lors de leur confection,⁹ c'est-à-dire au lessivage de la laine.¹⁰



Tablette inventaire de Tello (environ 2030 av. J.-C.)¹¹

Compte vêtements :
7 vêtements produits du ki-mu-ra « blanchisserie » et 6 vêtements produits de la maison des tisseurs. Détails : (...) le prix est de 195 journées, l'huile est 1 qa, la potasse-pidaba de 5 qa 12. An 8 de Gimil-Sin (Su-Sin, roi d'Ur).

La potasse employée pour lessiver les laines est associée à la cendre (*idranu*) produisant une lessive : *ramaku* signifie laver . Mais la recette a pour but de dégraisser la laine lors de la fabrication du textile, opération de « blanchissage des laines au savon », et non pas d'assurer la propreté des vêtements portés, comme décrit en Egypte.

La Bible atteste de l'emploi de la potasse et du natron :

*Quand tu te laveras avec du nitre (nitrate de potasse),
Et que tu emploieras des quantités de soude (carbonate de soude = natron),
La tâche de ta faute resterait (marquée) devant moi,
C'est ce que dit le Seigneur, l'Éternel. (Jérémie 2, 22)*

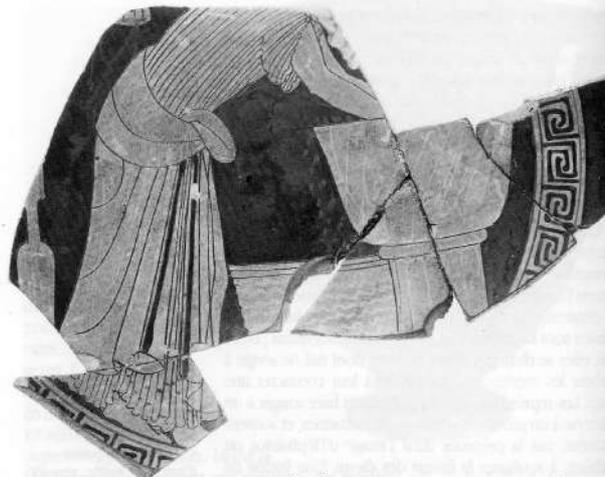
*Qui pourra soutenir le jour de sa venue? Qui restera debout quand il paraîtra ? Car il sera comme le feu du fondeur, Comme la potasse des foulons.
Il s'assiéra, fondra et purifiera l'argent ; Il purifiera les fils de Lévi, Il les épurera comme on épure l'or et l'argent... (Malachie 3, 2-3)*

⁹ L. Spitz, Soap Technology for the 1990's. Champaign, Illinois, 1990, 1-47.

¹⁰ R. Leblanc, Le savon de la préhistoire au XX^e siècle, 2001.

¹¹ H. de Genouillac, Inventaire des tablettes de Tello conservées au musée impérial ottoman, Mission française de Chaldée, Tome II, 1910, 40-41, planche 15, n° 902.

III. LA GRECE ANTIQUE



12

« Peu d'images en fait montrent le travail féminin. La cuisine par exemple est absente du répertoire. Sur une coupe fragmentaire, une femme a noué son manteau à la taille ; penchée vers une vasque de pierre, elle lave peut-être du linge ; derrière un pilon vertical fait songer au broyage du grain. »¹³

L'Odyssée d'Homère au VIII^e siècle av. J.-C., est l'unique source évoquant le lavage du linge dans la Grèce antique.¹⁴

Αἰ δ' ὅτε δὴ ποταμοῖο ῥόον περικαλλέ' ἴκοντο,
ἐνθ' ἧ τοι πλυνοὶ ἦσαν ἐπηετανοί, πολὺ δ' ὕδωρ
καλὸν ὑπεκπρόρεεν μάλα περ ῥυπόωντα
καθῆραι, ἐνθ' αἶ γ' ἡμίονους μὲν
ὑπεκπροέλυσαν ἀπήνης. Καὶ τὰς μὲν σεῦαν
ποταμὸν πάρα δινήεντα τρώγειν ἄγρωστιν
μελιηδέα ται δ' ἀπ' ἀπήνης εἶματα χερσὶν
ἔλοντο καὶ ἐσφόρεον μέλαν ὕδωρ, στεῖβον δ' ἐν
βόθροισι θοῶς ἔριδα προφέρουσαι. Αὐτὰρ ἐπεὶ
πλῦνάν τε κάθηράν τε ῥύπα πάντα, ἐξείης
πέτασαν παρὰ θῖν' ἄλός, ἦχι μάλιστα λάιγγας
ποτὶ χέρσον ἀποπλύνεσκε θάλασσα. Αἰ δὲ
λοεσσάμεναι καὶ χρισάμεναι λίπ' ἐλαίῳ δεῖπνον
ἔπειθ' εἶλοντο παρ' ὄχθησιν ποταμοῖο, εἶματα δ'
ἠελίοιο μένον τερσήμεναι αὐγῆ. Αὐτὰρ ἐπεὶ
σίτου τάρφθεν δμωαί τε καὶ αὐτή, σφαίρη ται δ'
ἄρ' ἔπαιζον, ἀπὸ κρήδεμνα βαλοῦσαι τῆσι δὲ
Ναυσικάα λευκώλενος ἦρχετο μολπῆς.

*Bientôt elles arrivent vers le limpide courant du fleuve ; là, dans des bassins intarissables, coule avec abondance une eau pure qui enlève rapidement toutes les souillures. Les suivantes de Nausicaa détellent les mules et les dirigent vers les rivages du fleuve pour qu'elles broutent les doux pâturages ; puis les femmes sortent du char les somptueux vêtements de la jeune fille, les plongent dans l'onde, et les foulent dans les bassins en luttant de vitesse les unes avec les autres. Lorsqu'elles ont ôté toutes les souillures qui couvraient ces riches étoffes, elles étendent les vêtements sur la plage en un lieu où la mer avait blanchi les cailloux ; elles se baignent ensuite, se parfument d'une huile onctueuse et prennent leur repas sur les rives du fleuve en attendant que les rayons du soleil aient séché les superbes parures de la belle Nausicaa.*¹⁵

Les Grecs se lavaient à l'eau claire et se frictionnaient d'une huile conditionnée dans des fioles. Le linge porté à la rivière ou dans les fontaines était lavé avec des produits à base d'alcali ou de potasse, extraits des végétaux brûlés ou bouillis. J.-L. Melena¹⁶ a montré que la saponaria (*Saponaria officinalis*), plante moussante, poussait naturellement en Crète. Les Grecs faisaient leur lessive sans savon. Le foulage énergique tenait lieu de brossage du linge.

¹² Bibliothèque Nationale, Paris, vers 480 av. J.-C.

¹³ G. Duby, M. Perrot, Histoire des femmes, l'Antiquité, 1991, 228.

¹⁴ L'Odyssée Chant VI, 85 ; brèves allusions Chant VII et dans l'Illiade.

¹⁵ Traduction <http://remacle.org/bloodwolf/poetes/homere/odyssee/livre6.htm>

¹⁶ J.-L. Melena, El aceite en la civilización micénica, 255-282, Producción y comercio del aceite en la Antigüedad. Primer congreso internacional, Madrid, 1980.

IV. LA ROME ANTIQUE

A Pompéi, les archéologues ont retrouvé un lavoir laissant à penser qu'il existait des laveries dans la Rome antique. Là encore, le lavoir se révèle être un fouloir pour dégraisser et feutrer (resserrer les fibres) la laine pour assouplir l'étoffe. Les ateliers de foulons (*fullonicae*) consistaient à baigner le tissu dans des bassins puis à le fouler aux pieds (Sénèque évoque le caractère physique du *saltus fullonicus* comme une activité athlétique¹⁷) avec un mélange d'argile dégraissant gris-vert spécifique (argile smectique, dite terre à foulon). Le tissu était ensuite frotté et essoré (tordu) à bout de bras.

« Les foulonniers romains, qui n'étaient, avant l'ère chrétienne, que de simples blanchisseurs ou dégraisseurs, se servaient plus généralement d'urine humaine putréfiée pour dégraisser les laines brutes et les vêtements de laine. Il y avait même, du temps de Pline, une telle consommation de cette matière pour cet objet, qu'on avait imaginé divers moyens de la ramasser. (Peut-être) la cause qui engagea Vespasien à mettre un impôt sur l'urine, comme le rapporte Suétone (Vie de Vespasien)...

Pline l'Ancien indique plusieurs espèces de craies, ou terre grasse, en usage de son temps pour blanchir les vêtements de laine. Il cite surtout, pour en opérer le blanchiment complet, l'emploi essentiel et indispensable des fumigations de soufre, qui avait été ordonné par une loi Metella, dite aux foulons (Pline, l'Histoire Naturelle, Livre XXV, ch.57). Cet auteur rapporte (Livre XIX, ch. 18) que la racine de la saponaire donne aux laines une blancheur et un moelleux surprenants, et sans doute s'agit-il bien ici du nettoyage des vêtements. »¹⁸

Sur l'origine du savon, on rapporte toujours une légende selon laquelle une recette de savon aurait été découverte à Rome sur la colline Sapo où l'on faisait brûler des végétaux et des animaux offerts en sacrifice aux divinités. La graisse animale fondue, mêlée aux cendres, était entraînée par le ravinement des pluies jusqu'au Tibre. Les femmes venaient y faire leur lessive en recueillant la mousse savonneuse en surface au bord du fleuve. La légende ne fait que donner forme à une pratique ancestrale, issue d'une simple réaction chimique entre la graisse et la cendre, par l'intermédiaire de l'eau de pluie, dont les Celtes avaient su tirer une recette de fabrication.



Saponaire officinale (*Saponaria officinalis* L), dite savonnière ou herbe à foulon, plante herbacée vivace de la famille des Caryophyllaceae. Plante moyenne à grande, les feuilles atteignent 10 cm, fleurs rose pâle. Acclimatée en France, haies, talus, bords de route, en sol frais-humide non acide.

« On écrasait ses racines que l'on laissait un moment au soleil dans l'eau. On obtenait alors une solution gluante qui moussait. »¹⁹

« Toute la plante est riche en saponine, un tensioactif naturel qui lui confère ses propriétés moussantes et lavantes. Sa mousse douce et fine est efficace sur le linge, notamment contre les taches de gras, mais également dans les soins cosmétiques. Pour laver les cheveux, on l'emploie en décoction de feuilles et tiges ou de racines fraîches. »²⁰

Saponaire officinale © Joël Valentin

¹⁷ Sénèque, Epître 15,4.

¹⁸ Rouger de Lisle, Notice historique, théorique et pratique sur le blanchissage du linge de toile, de la flanelle de santé et des divers vêtements, I, 24-25, Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, vol. 50, 1851.

¹⁹ M. Caminade, Linge, lessive, lavoir, une histoire de femmes, 2005, 43.

²⁰ Sylvie Hampikian, Terre vivante : <http://www.terrevivante.org>

V. LA GAULE

Le mot « *sapo* » (étymologie du « savon ») est attesté par l'Histoire Naturelle (Livre XXVIII, 12) de Pline l'Ancien, écrivain naturaliste romain du I^{er} siècle, auteur d'une encyclopédie.

706 NATURALIS HISTORIÆ LIB. XXVIII.

finum ex aceto decoctum, testefque vulpini. Prodest & fapo : Galliarum hoc inventum rutilandis capillis. Fit ex febo, & cinere. Optimus fagino & caprino : duobus modis, spissus ac liquidus : uterque apud Germanos majore in usu viris quam fœminis.

21

Denis Diderot a traduit Pline dans l'Encyclopédie : « On se sert aussi du savon (*Prodest et fapo*) : c'est une invention des Gaulois pour rendre les cheveux blonds. On le fait de suif et de cendre. Le meilleur est de cendre de hêtre et de suif de chèvre. Il y en a de deux sortes, du dur et du liquide. Les Germains employent l'un et l'autre, mais les hommes plus que les femmes ».²²

Il apparaît donc que le savon (pâte brute non décantée) trouve son origine chez les Celtes, en Allemagne comme en Gaule. « Les Gaulois utilisaient le savon : au I^{er} siècle après J.-C., le titre de *Negotiatores Artis Saponarie* (commerçant en savon) est lisible sur une stèle gallo-romaine à Grand (Vosges). »²³

Paul d'Egine (Paulus Aegineta) médecin grec du VII^e siècle, vante dans son Livre de la chirurgie (chapitre IX) les vertus détersives du savon (*sapôn*) gaulois, également appelé « savon commun ».²⁴ Le savon des Gaulois est restée la seule méthode efficace pour laver le linge, seulement enrichi d'un peu de chaux ajoutée aux cendres, jusqu'à l'invention d'un véritable savon à Alep en Syrie, plus ou moins vers le VIII^e siècle.



Illustration hors texte

Yvonne Jean-Haffen,
Au lavoir (esquisse, XX^e siècle).
Dinan, maison d'artiste de la Grande vigne,
© direction des musées de France

²¹ Histoire Naturelle de Pline (*Naturalis historia*), traduite en français, avec le texte latin, tome neuvième, Paris, 1777, traduction 705, notes 32 et 33, 706.

²² D. Diderot, Encyclopédie, tome V, 632.

²³ M. Caminade, Linge, lessive, lavoir, 2005, 10 (déjà cité).

²⁴ http://remacle.org/bloodwolf/erudits/paulegine/chirurgie.htm#_ftnref6

VI. ALEP EN SYRIE



Photo : Stern Porse, wikipedia, savon d'Alep

Le savon d'Alep un produit naturel chauffé, composé d'huile d'olive et d'huile parfumante de baies de laurier, avec une base de soude naturelle issue des cendres de plantes littorales comme la salicorne. C'est véritablement le premier savon du monde :

« Pour obtenir la saponification, l'huile d'olive est chauffée, avec l'eau et la soude, dans d'énormes chaudrons, puis, les huiles de baies, et surtout de feuilles de laurier, sont ajoutées pour terminer cette réaction, qui dure plus d'une vingtaine d'heures.

La pâte, de couleur verte, est alors étalée pour être découpée en blocs, de façon artisanale. Ces blocs seront ensuite échafaudés en forme de tours, pour une période de séchage de neuf mois, en caves bien aérées. Pendant ce temps, la chlorophylle, privée de soleil, s'oxydera lentement en surface et leur donnera cette nouvelle couleur marron, si caractéristique, en l'absence de toute photosynthèse.

Le savon d'Alep traditionnel se présente donc toujours sous la forme d'un pain parallélépipédique marron, sur lequel sont inscrits le nom du fabricant ainsi que la qualité du savon. »²⁵

L'huile d'olive

Le premier ingrédient du savon d'Alep, c'est l'huile d'olive extraite de l'olivier. La plus ancienne attestation d'huile d'olive se situe en Crète à Knossos, vers 1450-1375 av. J.-C., sur des tablettes mycénienne, dans une langue dite Linéaire B :²⁶



D'après Gareth Owens : http://www.teicrete.gr/daidalika/lin_b.pdf

Dans le mois de Lapathos [date], 2 litres d'huile d'olive (sont offertes) au dieu Pipituna, 8 litres d'huile d'olive au dieu Aurimos, 12 litres à tous les dieux, 12 litres à (?), 36 litres d'huile à la prêtresse des vents, 16 litres à la prêtresse des vents à (?)

²⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Savon_d'Alep

²⁶ J. L. Melena, Olive Oil and Other Sorts of Oil in the Micenean tablets, 89-123, Minos, 18, 1983.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

L'olivier a d'abord été introduit en Grèce avant de gagner le pourtour méditerranéen. Les Grecs ont tardivement utilisé son huile pour le linge, sans en faire vraiment un savon.

Au II^e siècle après J.-C., l'huile d'olive, d'abord utilisée par les foulons pour rafraîchir les vêtements,²⁷ devient un ingrédient permanent de la lessive, comme détachant et non seulement pour parfumer le linge.²⁸

Illustration hors texte



Pierre Auguste Renoir, Richard Guino, Grande laveuse accroupie (sculpture bronze, 1917)
Paris, musée d'Orsay © Réunion des musées nationaux © René-Gabriel Ojéda

²⁷ Athénée de Naucratis, Le banquet des Sophistes, livre XIII.

²⁸ Théophraste, Les Caractères, traduction M.-P. Loicq-Berger, Bibliotheca Classica Selecta, 2002, XVIII 6, X 14 et XIX 4.

VII. LA FRANCE CAROLINGIENNE

Avant que le commerce du savon d'Alep ne conquiert l'Europe depuis le Moyen-Orient, on continuait à fabriquer en France des pains de savon selon la méthode gauloise. A la cour du roi, on utilisait des cendres de sarments de vigne associées à la graisse de mouton, plus noble que la cendre de hêtre ou de bouleau, et le suif de sanglier.

Il y avait des fabricants de savon sous Charlemagne, dont la production était contrôlée par le roi. On en a trace dans le célèbre « Jardin de Charlemagne », au début du IX^e siècle, au chapitre LXX du *Capitulaire de Villis vel curtis imperii*, traduit par Alain Canu :²⁹

XLIII. *Que l'on distribue à temps dans nos ateliers féminins (les gynécées où travaillaient aussi des esclaves et des eunuques pour Charlemagne), selon l'usage, le lin, la laine, la guède (la gaude, plante méditerranéenne servant de teinture pour le pastel bleu), le vermillon (la cochenille rouge donne colorant naturel carmin), la garance (plante servant de teinture rouge), les peignes à carder la laine, les chardons, le savon (saponem), la graisse, les petits récipients et autre matériel nécessaire en ces lieux. (le savon se mesurait au setier, par conséquent, il devait être liquide).*

XLV. *Que chaque intendant ait dans sous son autorité de bons ouvriers, à savoir : des ouvriers pour le fer, l'or et l'argent, des cordonniers, des tanneurs, des charpentiers, des fabricants d'écus, des pêcheurs, des oiseleurs, des fabricants de savon, des hommes qui sachent faire la bière, le cidre, le poiré et toutes sortes de boissons, des boulangers qui fassent de la pâtisserie pour notre table, des ouvriers qui sachent bien faire les filets tant pour la chasse que pour la pêche et pour la capture des oiseaux, sans oublier les autres métiers qu'il serait trop long d'énumérer.*

Ut unusquisque iudex in suo ministerio bonos habeat artifices, id est fabros ferrarios et aurifices vel argentarios, sutores, tornatores, carpentarios, scutarios, piscatores, aucipites id est aucellatores, saponarios, siceratores, id est qui cerevisam vel pomatium sive piratium vel aliud quodcunque liquamen ad bibendum aptum fuerit facere sciunt, pistores qui similam ad opus nostrum faciunt, retiatores qui retia facere bene sciunt, tam ad venandum, quam ad piscandum sive ad aves capiendum, necnon et reliquos ministeriales quos ad numerandum longum est.

Illustration hors texte

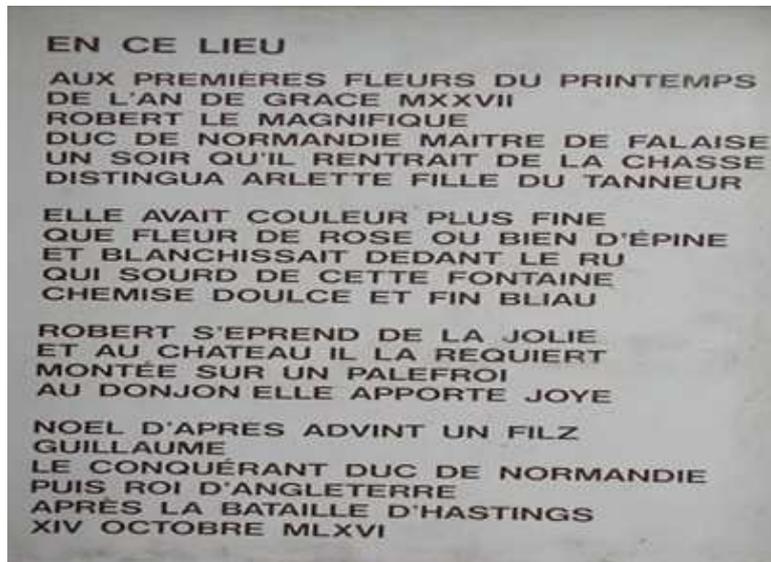


Y. Jean-Haffen, Les buées sur la plage, Dinan, maison d'artiste de la Grande vigne © direction des musées de France

²⁹ http://www.noctes-gallicanae.org/Charlemagne/Capitulaires/Capitulaire_De_villis_intro_Bloch.htm

VIII. LA FONTAINE D'ARLETTE

Le duc Guillaume, devenu le Conquérant, roi d'Angleterre, est immortalisé par la Tapisserie de Bayeux³⁰ qui montre le Mont-Saint-Michel, les villes de Rennes, Dol et Dinan³¹ dans le contexte de la bataille d'Hastings. La légende raconte comment le père de Guillaume, le jeune duc Robert le Magnifique remarqua Arlette lavant son linge à la rivière. Saisi par le charme naturel de la lavandière, il en fit son épouse bien qu'elle fût sans naissance, selon les règles coutumières des Vikings. C'est pourquoi leur fils, né en 1027, fut nommé le Bastard.



Plaque au pied du Château de Falaise, lieu dit « la Fontaine d'Arlette » (Calvados)

La rédaction médiévale de la légende emploie les mots de son époque : le *bliaud*, robe-tunique allant jusqu'aux genoux pour les hommes, jusqu'aux pieds pour les femmes, couvrait la chemise de chanvre ou de lin, plus longue pour les femmes. On lavait dans le *ru*, à l'eau courant du ruisseau. Comme pour Homère dans l'Odyssée, le lavoir est un lieu mythique de la rencontre amoureuse.

« En ce château Robert le Manifique fit venir la belle Arlette rencontrée alors qu'elle foulait le linge au lavoir. Il avait dix-sept ans, elle avait *couleur plus fine que fleur de rose*. Ses émissaires vinrent la chercher au soir .

*Belle font-ils, qu'apercevançe
Ne soit de vous , ni parlance
Ne vous nuise , de la gent vilaine,
Affublez-vous de cette chape de laine
Mais Arlette n'est pas une chambrière
Manquerais-je de courage ,
Que si le duc à soi me mande,
Que mon gentil corps requiert et demande,
Ainsi j'irai et c'est tout comme,
En vierge et fille de prud'homme,
Pour mon honneur accroître et pour mon bien
Et qu'il voudra, qu'il le sache et voie !
Ainsi était Arlette , la mère de notre Duc Guillaume. »³²*

³⁰ <http://www.tapisserie-bayeux.fr/>

³¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Tapisserie_de_Bayeux

³² J. de La Varende, Guillaume le Bastard, Conquérant, 1951 ; E. Tribouillard, la Geste du Bâtard, récit historique, 1975.

IX. LES LAVANDIÈRES DU MOYEN-ÂGE

Du XI^e au XV^e siècle, les femmes exercent près de 150 métiers, dont 65 leurs sont spécifiques.³³ Le Dictionnaire Robert définit le nom « lavandière », mot formé en 1180 pour désigner « une femme qui lave par profession ».³⁴ Toutefois les lavandières n'apparaissent pas dans le « Livre des métiers » d'Etienne Boileau, quand le prévôt de Paris, à la demande du roi Louis IX (Saint Louis), codifie en 1268 les règles ancestrales des corporations formées sur les us et coutumes non écrites. Au titre LIII du métier des foulons, qui piétinaient le linge pour dégraisser la laine et resserrer les fibres des toiles de chanvre confectionnées par les tisserands, un article précise qu'« aucune femme ne peut ni ne doit mettre la main sur un drap, chose qui relève du métier des foulons, avant que le drap ne soit tondu » (*Nulle fame ne puet ne ne doit metre main a drap, a chose qui apartiegne au mestier des Foulons, devant que li dras soit tonduz*).³⁵

Le rôle de la taille (les impôts) de 1292, sous Philippe le Bel, dénombre à Paris 43 *lavendiers et lavendières* et 1 *lavendière de testes*, (sans doute une laveuse de vaisselle, du latin *testa* : vaisselle de terre). En outre, il y avait une *rue aus lavendières* sur la paroisse Saint-Germain, qui n'était alors qu'un bourg hors les murs de Paris.³⁶ Sur une population parisienne estimée, avant la grande peste noire de 1343, entre 200 000 et 250 000 habitants,³⁷ on comptait donc un/une lavandière pour 50 000 habitants, ce qui démontre que la plupart des familles lavaient elles-mêmes leur propre linge.

Conséquence de la peste, la Grande Ordonnance, prise au nom de Jean le Bon le 30 janvier 1350, élargit les métiers aux provinciaux souhaitant s'installer à Paris. « Ainsi sous la rubrique *salères des femmes* il est dit que toutes les femmes qui s'embauchent pour servir ne peuvent avoir plus de douze deniers par jour si c'est tout leur salaire, et six seulement si elles sont logées ou nourries. Sont concernées par l'article toutes les servantes, à la tâche ou à la journée ou à l'année, qui travaillent chez les particuliers. Cet emploi féminin est organisé par des femmes qui tiennent des sortes de bureau de placement. On les nomme *commanderesses* ou *recommanderesses*. »³⁸

Les lavandières font partie de ces femmes à la tâche, mais celles-ci n'ont pas constitué pour autant une communauté de métier (les premières corporations ouvrières datent du milieu du XIX^e siècle). L'Ordonnance (art. 244) fixe à *un tournoi* (monnaie de peu de valeur frappée à Tours) le prix que pourront demander *toutes manières de lavandières de chacune pièce de linge lavé*.³⁹

Faire laver son linge reste un luxe réservé aux classes aisées. On ne dispose d'ailleurs que d'une seule chemise, et sans rapporter la cause à l'hygiène corporelle, il faut se débarrasser de sa vermine comme l'atteste une biographie du XV^e siècle. « Souvent, et particulièrement en été, j'allais laver ma chemise au bord de l'Oder ; je la suspendais ensuite à une branche et, pendant qu'elle séchait, je nettoyait mon habit, je creusais un trou, j'y jetais un monceau de vermine, la recouvrais de terre et plantais une croix dessus. »⁴⁰

³³ M. Blais, *Sacré Moyen Âge*, 1997.

³⁴ A. Rey, *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, 1998, tome 2, 1993.

³⁵ *Réglements sur les arts et métiers de Paris rédigés au XIII^e siècle, et connus sous le nom du Livre des métiers d'Etienne Boileau*, par G.-B. Depping, 1837 ; R. de Lespinasse et F. Bonnardot, *Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIII^e siècle, le Livre des métiers d'Etienne Boileau, Histoire générale de Paris*, 1879.

³⁶ H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel d'après des documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le « Rôle de la Taille » imposée sur les habitants de Paris*, 1837, 29, 203 et 518.

³⁷ R. Cazelles, *La population de Paris avant la peste noire, 539-550, Compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. 110, n°4, 1966.

³⁸ S. Roux, *Les femmes dans les métiers parisiens : XIII^e-XV^e*, *Clio*, n° 3, 1996, *Métiers. Corporations. Syndicalisme*.

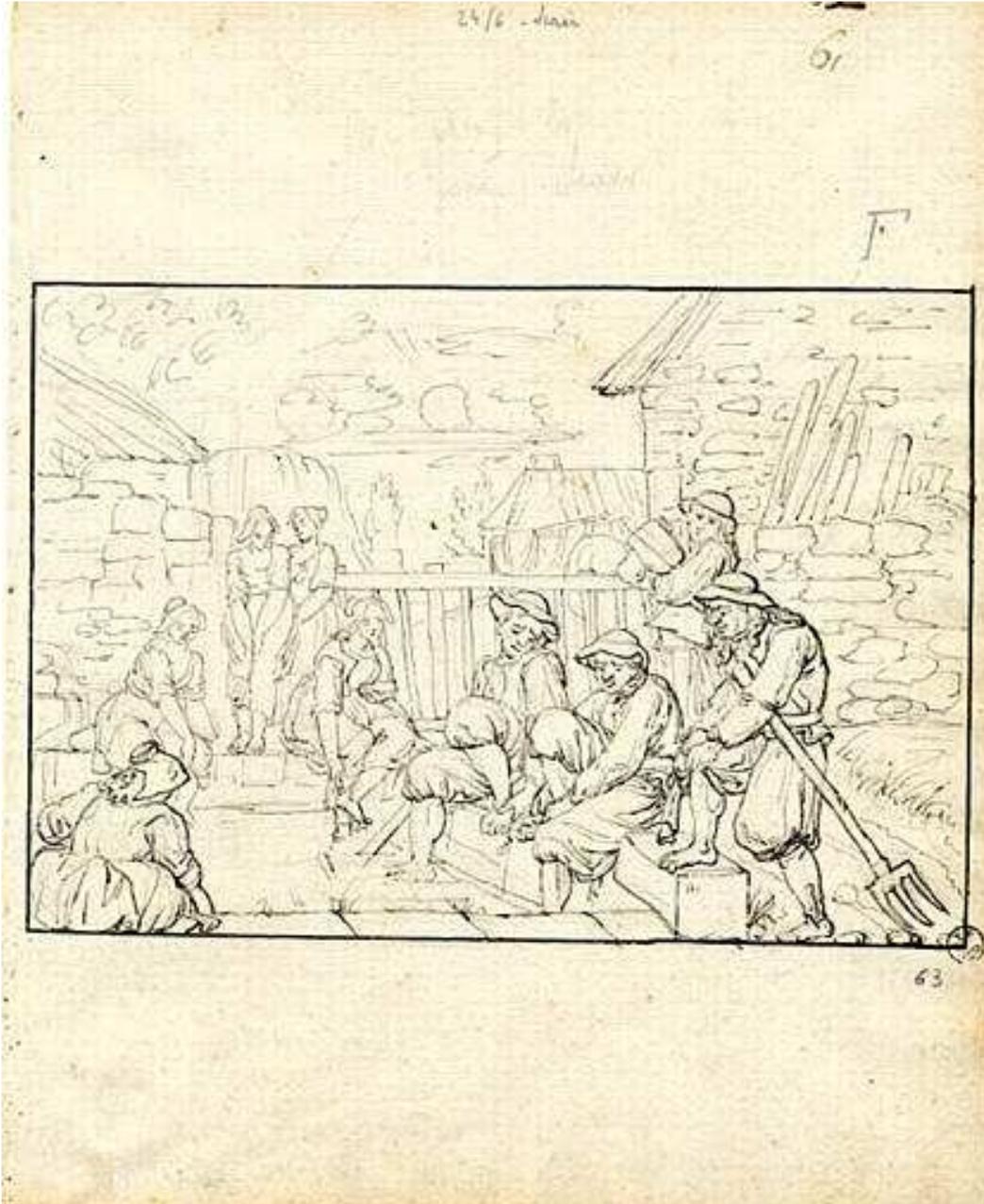
³⁹ A. Franklin, *La vie privée d'autrefois, arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens, du XII^e au XVIII^e siècle*, 1898, 143.

⁴⁰ T. Platter, *La Vie de Thomas Platter*, trad., 1862, 24 (1^{re} éd. 1499), d'après G. Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen-Âge*, 1985, 49.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

Un changement s'amorce au XVI^e siècle, le linge change de statut. On ne lave de son corps que les parties visibles (le visage et les mains) mais la bonne société fait du renouvellement régulier du linge une règle de propreté. « Le regard évalue, à la blancheur des chemises, la propreté de la personne. »⁴¹

Illustration hors texte



Olivier Perrin, Paysans bretons lavant leurs pieds au lavoir (dessin, 1761)
Quimper, 1832 © Paris, musée national des Arts et Traditions Populaires, © Direction des musées de France.

⁴¹ G. Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen-Âge*, 1985, 69-73.

X. LE SAVON DE MARSEILLE

Les croisades font perdre aux savonniers d'Alep leur secret de fabrication, avec d'autres ingrédients, dans le bassin méditerranéen. Des savonneries se créent en Espagne et en Italie au cours du XII^e siècle, puis à Marseille au XIV^e siècle.⁴² La première savonnerie artisanale marseillaise est fondée par Crescas Davin, entre 1371 et 1401. Dès le XV^e siècle, et plus encore au siècle suivant, les savonneries prennent une dimension industrielle et sont exportatrices. La Provence dispose sur son sol des matières premières nécessaires à la production du savon : les oliviers, le sel et la soude naturelle obtenue par les cendres de salicorne. Toutefois les ressources naturelles restent limitées.



Autour de Marseille, les oliviers, le sel et la soude naturelle⁴³

« Les Européens n'ayant pas la chance, comme les Égyptiens, de se baisser pour ramasser du natron, commencèrent à partir du Moyen-Âge à fabriquer de la soude naturelle à partir des plantes, imitant en cela les Arabes. Ces derniers appelaient kali ou alkali toutes les plantes dont les cendres contiennent de la soude. De là notre terme chimique alcali mais aussi le nom de certaines plantes comme la kali géniculum.

En France, les centres de production étaient situés soit en Bretagne à partir du varech, soit sur la Méditerranée à partir des espèces *salsola* et *salicornia*. Toutes ces plantes contiennent du sodium sous forme de sels organiques : acétate, oxalate et tartrate pour l'essentiel.

Le procédé de fabrication comprenait les phases suivantes : après récolte, séchage au soleil sur des claies ; brûlage des plantes sur des grilles et recueil des cendres ; lavage à l'eau des cendres pour en extraire la fraction soluble, filtration puis évaporation de la solution obtenue, aboutissant à la formation de soude.

Comme pour les vins, les soudes naturelles se répartissaient en crus, les plus appréciées étant celles d'Espagne. La teneur réelle de ces soudes en carbonate restait modeste : 15% pour la meilleure en France et guère plus en Espagne. Par ailleurs, compte tenu de leur mode de fabrication, elles se négociaient à un prix élevé. La France, eu égard à la rareté de ses sites exploitables et à l'importance de ses besoins, demeurait un pays importateur, essentiellement d'Espagne. »⁴⁴

⁴² P. Boulanger, Mémoires du savon de Marseille, 1994.

⁴³ Source : http://www.marius-fabre.fr/site_r02fabrication/0202.htm

⁴⁴ B. Bourdoncle, <http://pagesperso-orange.fr/ours.courageux/leblanc.htm>

XI. LE REGNE DE HENRI IV

Le peuple avait peu de linge et ne le lavait pas souvent. Dans la bourgeoisie, mieux fournie, le linge était le plus souvent lavé à la maison, repassé, plié, parfumé, puis soigneusement rangé dans un coffre. A cette époque on utilisait déjà un fer creux, pour raidir et plisser l'étoffe, dans lequel on versait des braises incandescentes pour porter le métal au rouge. Le parfum couvrait l'odeur du suif. Riche ou pauvre, le linge coûtait cher, il fallait « faire durer ».

*Les linges de lict et de table seront raccoustrés au moindre besoin, prévenant leur ruine par quelque petite réparation qu'à temps on leur fera. Seront curieusement reblanchis estans sales ; mais le plus rarement qu'on pourra, afin de les conserver longuement en bon estat, car les linges descheent à toutes les fois qu'ils passent par la lessive. Pour lesquel mal prévenir, afin aussi d'estre bien accomodé de linge, comme l'on désire, le seul moien est d'en avoir à suffisance, dont l'on ne sera contraint de le blanchir trop souvent. Cependant le linge sale sera aussi soigneusement conservé que le blanc, le séjournant en lieu non aucunement humide, fermé à clef de peur des larrons.*⁴⁵

L'auteur, Olivier de Serres, conseille de prévoir une terrasse *pour l'aisance d'y estendre la buée* (la lessive) *à couvert en temps pluvieux*. L'ouvrage est une commande du roi Henri IV (1553-1610), lequel « sentait la charogne » aux dires de son entourage.

Témoignage de l'époque, les *Dialogues fort plaisans* (1608) rapportés par Alfred Franklin :⁴⁶

« Le Vallet. *Mémoire du linge de mon maistre, que la lavandière a receu le dixiesme de mars mil six cents sept. Premièrement, quatre chemises garnies de leurs collets plissez ou fraises.*

La Nourrice. *Les voicy.*

Le Vallet. *Deux draps de lict, deux taves d'oreillers, deux paires de calsons de toile, trois paires de chaussettes.*

La Nourrice. *Les voicy.*

Le Vallet. *Une douzaine de paires de chaussons.*

La Nourrice. *N'en voicy que huict.*

Le Vallet. *Il en fault (il en manque) donc quatre. J'en demanderay le compte à la lavandière, et si elle les a perdus, il faut qu'elle les paye.*

La Nourrice. *C'est bien à propos. Mais que valent quatre chaussons vieux et tout rompus ? »*

Il revient bien sûr à la lavandière de rembourser ce qu'elle a perdu, souvent au prix fort. Dans le courant du fleuve ou de la rivière, il n'était pas rare de laisser échapper une petite pièce de linge. Il se pouvait aussi que la laveuse soit tentée d'emprunter quelques vêtements pour les porter un temps, ou habiller son amant. La littérature en atteste.

Ces *Dialogues* annoncent la mise en place de nouvelles règles. Chez les jésuites, comme dans les grandes maisons, le rôle de *celui qui garde les habillements* est d'enregistrer les entrées et les sorties de linge et de vérifier son état.

« *Le linge se donnera par écrit au compte du lavandier, soit domestique soit externe et se reprendra de la même façon. Les chemises, quant à elles, sont marquées, afin que ne se glisse ni erreur ni oubli. Un circuit est organisé, des fréquences clairement indiquées. Un cycle est en place : Le samedi soir qu'il répartisse le linge blanc par toutes les chambres et le dimanche matin qu'il ramasse le linge sale des mêmes chambres, prenant garde qu'il reçoit tout ce qu'il a donné.* »⁴⁷

⁴⁵ Le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs, d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel, où est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien Dresser, Gouverner, Enrichir et Embellir la Maison Rustique, (édition de 1600 revue et augmentée), 1651, 775.

⁴⁶ A. Franklin, La vie privée d'autrefois, 1898, 148-149.

⁴⁷ Règles de la Compagnie de Jésus, Paris, 1620, d'après G. Vigarello, Le propre et le sale, 1985, 87-88 (déjà cité).

Laver son linge en Pays de Brocéliande

Une devinette poétique du XVII^e siècle :⁴⁸

*Je touche de plus près la plus cruelle dame,
Qui me découvre à nud les plus rares beautez.
Elle approuve tousjours ces grandes privautez,
Et j'embrasse souvent sans crainte qu'on m'en blasme.*

*Je sers également l'homme comme la femme,
Et le jour et la nuict je suis à leurs costez,
Mais ils me font souffrir d'estranges cruantez,
Bien que dedans mes bras ils esteignent leur flamme.*

*Mon destin ne veut pas qu'on se passe de moy.
Je sers le plus petit comme le plus grand Roy,
Tantost des gens cruels et sans miséricorde.*

*On me tempe, on me bat, on me tord, on m'estend,
On me frotte, on me pend de mon long sur la corde,
Et quelquefois après mon possesseur me vend.*



La buée, tableau de la première moitié du XVII^e siècle, Musée de Montpellier⁴⁹

⁴⁸ Ch. Cotin, Recueil des énigmes de ce temps, 1646.

⁴⁹ D'après F. Portet, L'eau au village, dans Pays de Bourgogne, n° 150, 1990, 15.

XII. LE SIECLE DE LOUIS XIV

Louis XIV accorde plus d'importance à la qualité du beau linge qu'à l'hygiène corporelle au sens où nous l'entendons aujourd'hui. On se parfume dans le cadre d'une toilette sèche, craignant l'eau suspectée d'ouvrir les pores aux miasmes. Les odeurs du corps sont effacées, « mais frottements et parfums l'emportent dans ce cas sur tout lavage ». ⁵⁰ Le roi avait à son service deux lavandiers pour son linge de corps personnel.



Allégorie de la Seine au frontispice des Ordonnances de Louis XIV concernant les rivières (1676).

A gauche :

Une lavandière battant un drap, rare illustration du métier, dont le roi tenta d'interdire la pratique sur la berge, le lessivage polluant les rives du fleuve.



A droite :

Dans des barques amarrées deux par deux, des lavandiers nettoient dans la Seine le linge des femmes groupées sur le quai. Le roi voulut imposer aux lavandières de laver dans ces barques, avec obligation de louer un baquet. Elles se révoltèrent avec succès.

Le savon, produit de luxe, est devenu un enjeu commercial de premier plan dont profite l'économie du pays. Colbert crée un privilège par lequel il institutionnalise le savon de Marseille en fixant les règles de qualité de sa fabrication avec l'édit du 5 octobre 1688 qu'il impose aux manufactures : ⁵¹

Le roi ayant été informé que la mauvaise qualité des savons qu'on fabrique à présent en Provence, ⁵² en a considérablement diminué le débit, qui était très grand, et que l'altération qu'on y fait pour le poids, et les défauts qui s'y rencontrent pour le peu de soin qu'on a de préparer les matières, a pu donner lieu aux étrangers d'attirer et d'établir cette manufacture chez eux. Ce que S.M. désirant empêcher, elle a résolu pour remédier aux abus qui se sont introduits de remettre cette fabrique dans sa perfection et ordonner ce qui s'en suit :

Article Premier. Les manufactures de savons, de quelque qualité qu'elles soient, cesseront entièrement pendant les mois de Juin, Juillet et Août, de chaque année, sous peine de confiscation du savon.

⁵⁰ G. Vigarello, *Le propre et le sale*, 1985, 25 (déjà cité).

⁵¹ J. Julliany, *Essai sur le Commerce de Marseille*, tome III, 1842, 279.

⁵² Marseille compte 7 savonneries à cette époque, 30 en 1709.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

II. Les huiles nouvelles ne pourront être employées en cette manufacture, avant le premier Mai de chacune année, à peine de confiscation de la marchandise.

III. Il est défendu de se servir dans la fabrique du savon avec la barrille⁵³, soude ou cendre, d'aucune graisse, beurre ni autres matières ; mais seulement des huiles d'olives pures, et sans mélange de graisse, à peine de confiscation.

IV. Le savon sera cuit à perfection, et avec tous les apprêts nécessaires, sous les peines ci-dessus.

V. Il sera au sortir de la chaudière, déposé dans les mises ordinaires : ensuite en pile, et enfin en tour, pour rester dans chacun de ces lieux, le temps nécessaire et suffisant pour la purge, et pour jeter la couleur isabelle.

VI. Les fabricants ne pourront faire deux tours ensemble l'une dans l'autre, sous peine de confiscation de la marchandise, et de cinq cents livres, pour chaque contravention.

VII. Les fenêtres du lieu appelé Leffugon, ne pourront être fermées ni le jour ni la nuit, lorsqu'il y aura du savon en purge, et que le temps ne sera pas contraire.

VIII. Les acheteurs ne pourront déduire dans les factures de leur achat, plus de deux livres de surpoids, pour chaque petite caisse de savon, et de quatre livres pour les grandes.

IX. Il ne sera permis à aucun fabricant, ou autre personne de quelque qualité qu'elle soit, de tenir ou louer des fabriques à savon, sans les faire travailler actuellement, et sans abus. Et ceux qui les tiendront fermées, et n'y feront pas suffisamment travailler, seront poursuivis et punis suivant la rigueur des lois, comme fait de monopole.

X. Les fabricants ne pourront s'associer pour les achats des huiles et autres matières servant à cette manufacture, ni les ventes du savon, contre la liberté publique, sous les peines portées par le précédent article.

XI. Ceux qui auront été trouvés contrevenants audit règlement, seront condamnés aux peines et portées, et s'ils récidivent et sont trouvés en fraude, jusqu'à quatre fois, ils seront chassés de la Provence.

XII. Veut Sa Majesté que les amendes et confiscations qui seront prononcées par les juges ordinaires, auxquels Elle attribue la connaissance des contraventions qui interviendront, soient appliquées au profit des hôpitaux des villes où elles auront faites, sans que les peines portées par le présent règlement puissent être réputées comminatoires, ni être remises et modérées, sous quelque prétexte que ce soit.

XIII. Les Communautés des villes de la Province où il y a des fabriques de savon, nommeront tous les ans deux principaux négociants et entendus dans cette matière, pour veiller dans les dites villes, et dans l'étendue de leur territoire, à l'entière exécution des articles ci-dessus, et lorsqu'ils trouveront des fabricants et des marchands qui auront contrevenu, ils les dénonceront aux juges ordinaires, pour être punis suivant l'exigence du cas.⁵⁴

« Colbert fera développer la culture de la salicorne et la fabrication de la *Pierre de soude*, inaugurant ainsi la vocation chimique de la région marseillaise.

La salicorne pousse également sur les côtes bretonnes, normandes ou vendéennes. Pourtant c'est une matière première différente qui y sera à l'origine d'une industrie de la soude : le goémon.⁵⁵ Les cendres de warech et de laminaires ont rapidement été utilisées comme substituts aux cendres de salicorne. La technique des goémoniers est directement dérivée de celle des brûleurs de salicorne. Seule diffère la forme du four. La plus faible qualité combustible du goémon oblige à un four en tranchée orienté dans le sens des vents dominants. Les perches de bois utilisées pour malaxer la cendre en fusion cèdent la place à une perche de fer terminée par une pelle étroite : *le pifoun*. Le four est divisé en compartiments par des pierres transversales qui permettront un démoulage commode des *pains de soude* contrairement à la méthode méditerranéenne qui oblige à casser la *galette* en morceaux irréguliers.»⁵⁶

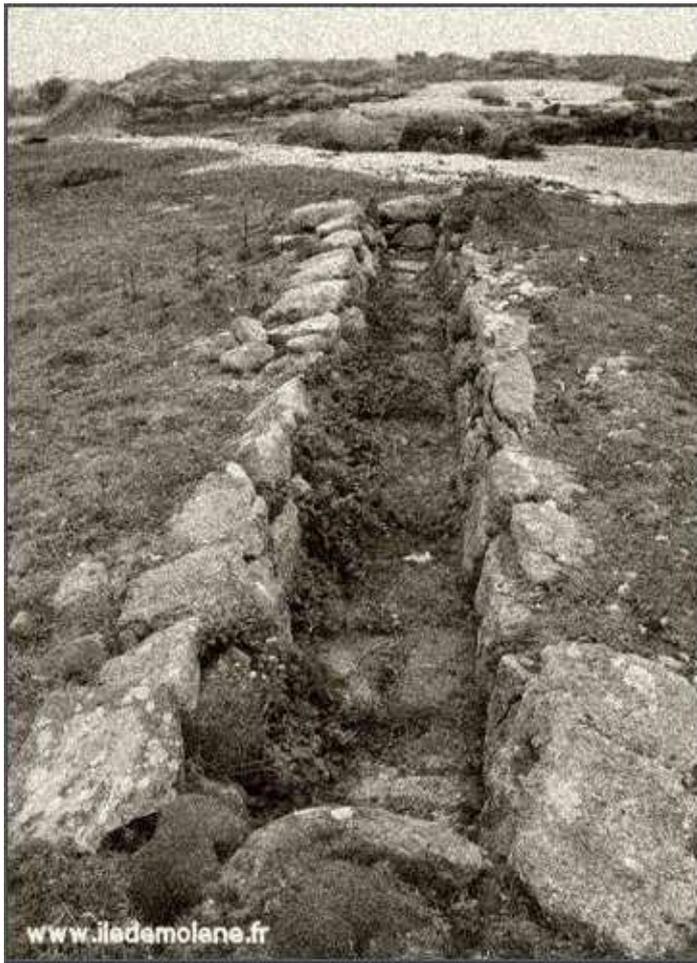
⁵³ La barille est une masse pâteuse obtenue par le brûlage de la salicorne qui durcit au refroidissement.

⁵⁴ C'est là l'origine du conseil des prud'hommes.

⁵⁵ M. Manet, Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne-Armorique, 1834, 111-113 et notes 59-60.

⁵⁶ Lycée de Landerneau : <http://seaus.free.fr/spip.php?article130>, idem [Centre Régional Pédagogique de Bretagne](#)

Au Conquet, une fabrique de soude est arrivée « à un état de prospérité remarquable ; aujourd'hui on y fabrique du sel de soude plus ou moins enrichi en alcali. »⁵⁷



L'industrie de la soude en Bretagne

« Molène et surtout son archipel ont depuis toujours été associés au passé plus ou moins glorieux des goémiers. Ces forçats paysans de la mer, bien souvent contraints et exploités dans leur travail ont marqué à jamais le patrimoine maritime de l'île et de ses environs. C'est en effet dans l'archipel molénais que depuis toujours les plus grosses exploitations d'algues ont été recensées et c'est toujours le cas de nos jours, même si les besoins et les moyens actuels ont largement évolués. »

Après ramassage le goémon était brûlé dans des fours à soude aménagés sur le littoral, encore visible aujourd'hui :

« Pour le brûlage, on creusait un fossé d'environ 7 à 8 mètres de long sur 0,80 m de large et 0,80 m de profondeur. On étalait des galets sur lesquels on posait des pierres plates, les côtés étaient garnis aussi de cette façon. Puis, ce fossé était divisé dans le sens de la largeur de 50 à 60 cm par encore des pierres plates, le tout étant colmaté avec de la glaise. »⁵⁸

La baie d'Audierne, au début du XX^e siècle. « C'est le goémon que l'on brûle pour en tirer de la soude, le *pain de mer*. Pendant l'hiver, les femmes de Penhors sont descendues dans l'eau à marée basse pour ramasser, sur les champs de récifs, et jusque dans les vagues, cette étonnante moisson. Deux par deux, alourdies par leurs robes mouillées d'eau de mer, trébuchant à chaque pas sur les galets croulants, elles ont monté avec peine des chargements d'algues sur l'herbe rase de la falaise. Ni le vent ni la pluie n'ont jamais vaincu leur obstination. Aves des gestes de faneuses, elles ont étalé ces lanières, ces corolles, ces herbes, ces touffes de toutes formes et de toutes couleurs pour les faire sécher. (...) Sur la falaise, aux endroits les plus éventés, il y a des fosses étroites et longues, garnies de pierres plates. On dirait des sépultures d'un ancien âge que l'on aurait violées pour emporter de très longs squelettes ancestraux. Ce sont les fours. Ils sont divisés en compartiments à peu près carrés par des plaques de pierres posées de chant. Le goémon y est entassé, on y met le feu. Une fumée âcre et lourde se dégage bientôt et s'écoule presque à ras de terre dans le lit du vent dominant, tandis qu'une sorte de lave se dépose au fond de la fosse. Les hommes cependant s'activent de leur mieux pour mener la fournée à bien. Armés d'une barre ferrée appelée *pifon*, ils remuent la couche de goémons pour la faire mieux brûler et, en même temps, ils boulangent, ils mélangent la pâte, la tassent dans le fond. Au fur et à mesure que le goémon brûle, ils en ajoutent d'autres fourchées. Cela donnera des pains de soude qui refroidiront dans les compartiments jusqu'à faire des blocs grossiers. Ces blocs, séparés les uns des autres par des plaques de pierre, seront dégagés au pifon. Un camion les emportera vers une usine pour en tirer diverses pharmacies. »⁵⁹

⁵⁷ Cambry, Voyage dans le Finistère, revu et corrigé par Emile Souvestre, 1835, 224.

⁵⁸ <http://www.molene.fr/goemoniers.htm> (photo Vincent Squiban).

⁵⁹ P.-J. Helias, Le cheval d'orgueil, Mémoires d'un Breton du pays bigouden, 1975, 405-406.

XIII. LE SIECLE DES LUMIERES

On attend des blanchisseuses un linge d'un blanc impeccable. Payées à la tâche, elles doivent travailler vite pour gagner leur vie, si bien qu'elles frottent, lessivent et battent autant qu'elles peuvent dans une eau toujours plus polluée. On leur prête de mauvaises mœurs. Louis-Sébastien Mercier, dans un chapitre mémorable, *Destruction du linge*, brosse de ces femmes un portrait conforme à leur réputation : *Il n'y a pas de ville où l'on use plus de linge qu'à Paris, et où il soit aussi plus mal blanchi.*⁶⁰

Destruction du linge.

IL n'y a pas de ville où l'on use plus de linge qu'à Paris, & où il soit aussi plus mal blanchi. Telle chemise d'un pauvre ouvrier, d'un précepteur & d'un commis, passe tous les quinze jours sous la brosse & le battoir, & les huit ou dix chemises du pauvre here sont bientôt limées, trouées, déchirées & disparaissent pour les manufactures de papier.

Il faut du papier pour les lettres ministérielles & pour l'impression des opéra-comiques, mais non aux dépens de la chemise du précepteur. Aussi celui qui n'en a qu'une ou deux, ne les livre pas au battoir des blanchisseuses; il se fait blanchisseur lui-même pour conserver sa chemise. Et si vous en doutez, passez le dimanche dans l'été sur le Pont-Neuf, à quatre heures du matin vous verrez sur le bord de la rivière, au coin d'un bateau, plusieurs particuliers qui, vêtus à crud d'une redingotte, lavent leur unique chemise ou leur seul mouchoir. Ils étendent ensuite cette chemise au bout d'une mechante canne, & attendent pour l'endosser que le soleil l'ait séchée.

D'autres se tiennent au lit jusqu'à ce que la blanchisseuse soit arrivée. Ils ont déjà la tête bien poudrée; mais ils n'ont point encore de linge.

Il n'y a pas de lieu sur la terre, je le répète, où l'on use plus le linge à force de le froter. On entend à un quart de lieue le battoir retentissant

tissant des blanchisseuses; elles font aller ensuite la brosse à tour de bras; elles rapent le linge au lieu de le savonner; & quand il a été cinq à six fois à cette lessive, il n'est plus bon qu'à faire de la charpie.

Les commis de bureaux, les musiciens, les peintres, les graveurs, les poètes achètent du drap, du galon, & même des dentelles; mais ils n'achètent point de linge. Un beau monsieur ne met une chemise blanche que tous les quinze jours; il coud des manchettes à dentelles sur une chemise sale, saupoudre son col au point qu'on en voit la marque sur son habit de velours. Voilà le Parisien en gros; il paie le perruquier avant tout il lui faut un perruquier tous les jours; mais la blanchisseuse ne paraît que tous les mois.

La pauvre fille fait de longues remontrances sur les chemises délabrées, qui vont tomber en loques sous les coups de battoir; le maître des chemises trouées, temporise, & en sa présence revêt à crédit un habit de vingt pistoles; il ne dépensera pas deux louis chez la lingère; il remettra toujours cette dépense à l'année prochaine.

Le Parisien qui n'a pas dix mille livres de rente, n'a ordinairement ni draps de lit, ni serviettes, ni chemises; mais il a une montre à répétition, des glaces, des bas de soie, des dentelles; & quand il se marie, il faut qu'il fasse l'emplette totale du linge jusqu'aux torchons. Des ménages qui ne sont pas dans l'indigence, vous donnent bien à dîner, mais la nappe de la table est grossière & rapiécée. Horreur du linge, voilà la devise du Parisien. C'est apparemment parce qu'on le déchire incessamment, & qu'il redoute le battoir & la brosse des blanchisseuses.

(redingotte : ample vêtement de dessus)

« Il n'est personne qui ne sache par expérience combien le linge dépérit entre les mains des blanchisseuses. Le procédé qu'elles emploient pour le blanchir est bien propre à user et maltraiter le linge : les brosses rudes, les battoirs dont elles se servent pour le gros linge, les bois sur lesquels on le bat d'ordinaire, perdent bientôt le peu de poli qu'ils peuvent avoir : leur surface cassée ne peut que percer et déchirer le linge, dont les fils sont déjà attendris par l'eau, et encore plus par les sels lexiviels dans lesquels le linge a trempé pendant très longtemps ; car on sait que les blanchisseuses ne peuvent parvenir à bien dégraisser leur linge que par le moyen d'un alkali bien âcre et bien caustique qui, se joignant à la partie grasse du linge sale, forme un savon qui blanchit plus ou moins ; elles emploient pour cet effet, dans leur lessive, de la soude qui est la cendre d'une plante, mais cette cendre est plus ou moins mélangée avec de la cendre de varech qui n'a pas, à beaucoup près, les mêmes propriétés, et qui ne contient pas les mêmes principes. »⁶¹

⁶⁰ L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, 1783, chapitre 397.

⁶¹ *Dictionnaire de l'Industrie*, Paris, An IX, Tome 1, 1801.



Gravure sur acier d'Olivier Perrin (1761-1832). Lavoir de Kerfeunteun (Quimper) fin XVIII^e siècle.⁶²

« C'est le jour d'une lessive ; tous les hommes sont aux champs, et toutes les femmes au lavoir. Corentin (âgé de 4 ans) se saisit de l'escabelle, siège habituel de sa nourrice quand elle lui donne le sein, et court, autant qu'il peut courir avec le fardeau dont il s'est instinctivement chargé, vers les lieux où le bruit, qu'il s'arrête de temps en temps pour écouter, lui indique qu'il trouvera ce qu'il cherche. La mère, qui n'a que trop entendu les *mamm ! mamm !* répétés avec l'accent du besoin par son premier-né, est sortie de l'eau, et se dispose, malgré vingt résolutions précédentes, à satisfaire encore une fois, et une dernière fois, dit-elle, le nourrisson opiniâtre. Déjà elle a délacé sa camisole, et s'avance vers lui ; mais les femmes s'opposent à ce nouvel acte de faiblesse maternelle. Une d'elle empêche le petit tyran d'approcher, en le menaçant de son battoir, la plus vieille, pour le faire fuir, lui jette de l'eau avec la main, et une troisième lui montre, par dérision, une vache enfoncée dans le marécage, en lui conseillant de s'adresser à elle. Le père de Corentin, qui travaillait dans un pré peu éloigné, attiré par cette rumeur subite, s'est approché du lieu de la scène, et les bras croisés et appuyé sur une barrière, sourit à l'embarras de son fils, et s'applaudit intérieurement de la manière héroïque dont il soutient cette lutte d'obstination. [...] Derrière lui, un valet, qui entré dans la ligue, s'est armé d'une légère motte de terre, et se dispose, en riant, à la lancer à Corentin, pour le forcer à quitter la place. [...]

Les lavoirs sont ordinairement à peu de distance des fontaines, et se remplissent des eaux qui en découlent. Ce sont des espèces de trous souvent de forme irrégulière, et quelquefois ayant celle d'un carré long ; leur plus grande dimension est d'environ douze pieds de long sur six ou sept de large ; leur profondeur est d'environ deux pieds. En général le fond en est pavé, et l'on a soin de les nettoyer de temps en temps. Quelques uns, mais ce sont les plus rares, sont symétriquement entourés de pierres taillées ; la plupart ne sont garnis que de pierres irrégulières posées à nu les unes sur les autres.

Le lavoir est un des principaux foyers de commérage dans nos campagnes. Là, se trouvent réunies des femmes de tout âge, pour qui savonner et battre le linge n'y paraît quelquefois que l'occupation secondaire, tant elles déploient d'ardeur à échanger les propos médisants, et à s'y donner mutuellement connaissance des amours, des mariages, des accouchements et autres grands événements du canton. Les gazettes vivantes qu'on y rencontre n'y propagent pas avec moins d'aplomb que les gazettes d'une autre espèce, l'erreur comme la vérité ; et là, de même et plus que partout, on les écoute avec autant d'avidité que peu de discernement. »⁶³

⁶² Illustration d'O. Perrin, A. Bouët, *Breiz-Izel ou Vie des Bretons de l'Armorique*, deuxième édit., tome 1, 1844, 77.

⁶³ A. Bouët, *Breiz-Izel ou Vie des Bretons de l'Armorique*, 1844, 78-80 (déjà cité).

XIV. LA REVOLUTION FRANÇAISE

La Révolution de 1789 abroge l'édit royal auquel la savonnerie était soumise. On y trouve deux qualités de savon : le savon marbré pour le dégraissage des laines, le plus utilisé par les ménages, et le savon blanc, le plus pur, utilisé par les professionnels de l'habillement, les lavandières et les blanchisseuses. Les industriels ne se privèrent pas de frauder sur la qualité des produits comme l'atteste un cahier de doléances des blanchisseuses et lavandières, publié en 1790.

*Doléances des blanchisseuses et lavandières pour être adressées à MM. les députés de Marseille aux Etats-généraux et être annexées aux autres cahiers de doléances des différentes corporations.*⁶⁴

« C'est contre la fabrication du savon blanc que nous avons à nous plaindre ; c'est
» contre ces malfaiteurs qui le vicient d'une augmentation de poids : c'est contre
» ces âmes intéressées qui, franchissant toutes les bornes de l'humanité, ne crai-
» gnent pas d'établir leur fortune sur le plus pur sang de la plus basse population.
» Ces déloyaux fabricans du savon blanc incorporent dans ce savon de vingt-
» cinq à quarante pour cent d'augmentation de poids, par le moyen de l'eau em-
» preinte de quelques sels légers de soude, et lèvent par ce moyen au consom-
» mateur l'espérance du petit bénéfice qu'il peut attendre de son labour, en ce
» qu'il ne trouve plus, dans ce savon vicié, l'usage qu'il lui procurerait s'il était
» intact ; et le second dommage, c'est qu'il en paye une livre et n'en reçoit que
» trois quarts et souvent moins. »

« Les femmes ne pouvaient pas être présentes au moment de la rédaction, elles pouvaient choisir un procureur pour les représenter si elles étaient nobles ou religieuses. Ont été rédigés des faux cahiers de doléances dits féminins. Les Sœurs Grises ont rédigé des cahiers. Les femmes se sont exprimées non pas en tant que femmes mais à travers leurs professions puisque existaient des cahiers de doléances par corporation. On trouve alors des cahiers rédigés par les fleuristes, les couturières et les fruitières. A Marseille, on a retrouvé les cahiers des doléances des lavandières et elles se plaignent de la concurrence faite par les fabricants de savon. La teneur de ces cahiers permet de connaître surtout les conditions de vie pour chaque corporation. »⁶⁵

Les Provençales ne sont pas les seules à se plaindre, une députation des blanchisseuses de Paris dénonce la cherté des denrées de première nécessité et particulièrement du savon, de la chandelle et de la soude nécessaires à l'exercice de leur métier : « Arrêtez les manœuvres des agioteurs, des accapareurs, qui font à leur gré baisser ou augmenter le prix des denrées. »⁶⁶

Dans le Loiret, paroisse de Sigloy près de Châteauneuf où les tisserands sont nombreux, les industries de l'habillement et de la toilette sont représentées par les tailleurs, qui sont partout plus nombreux, les cordonniers, les sabotiers, quelques couturières et lingères dans les gros bourgs, des blanchisseuses (de linge fin et de dentelles) et lavandières (de draps et de linge de maison) en petit nombre, réclament la levée des droits sur les vins, les cuirs, les huiles et le savon.⁶⁷

Pour l'anecdote, les « sans-culotte » font honneur aux lavandières, seules autorisées avec les cantinières à accompagner le déplacement des armées. Toutes les autres femmes voulant participer à la défense de la « patrie en danger » ont été congédiées par décret du 30 avril 1793.

⁶⁴ J. Julliany, Essai sur le Commerce de Marseille, tome III, 1842, 284 (déjà cité).

⁶⁵ Compte-rendu de la conférence de Ch. Fauré à l'abbaye Saint-Vincent au Mans par J. Méo, Lycée Montesquieu, 2002, Exclusion des femmes du droit de vote et ses conséquences durables.

⁶⁶ Ch. Fauré, Doléances, déclarations et pétitions, trois formes de la parole publique des femmes sous la Révolution, 5-25, Annales historiques de la Révolution française, n° 344, 2006.

⁶⁷ C. Bloch, Cahiers de Doléances du Bailliage d'Orléans pour les Etats Généraux de 1789, Département du Loiret, 1906, tome 1, 236.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

La découverte du chlore en 1774 par un chimiste suédois permet à Claude-Louis Berthollet d'en tirer un procédé de blanchiment des toiles (solution de chlorure et d'hypochlorite de potassium) nommée *eau de Javel* sur son site de production à l'ouest de Paris.⁶⁸ Rouger de Lisle a décrit comment on blanchissait le linge par le coulage de la lessive :⁶⁹

Ce procédé, que tout le monde connaît, est le plus ancien et le plus usité; il embrasse douze opérations successives, qui ont chacune un but spécial, savoir :

1° *L'essangeage ou lavage du linge* dans de l'eau froide (avant le *lessivage*, ou mieux aussitôt après que le linge a été sali), qui a pour but de dissoudre ou d'enlever les matières visqueuses, putrescibles et solubles sans l'intermédiaire de la lessive alcaline ou savonneuse.

2° Le *triage*, destiné à partager le linge en plusieurs lots ou *tas* (trois au moins), selon son degré de finesse et de malpropreté (*a*, le linge de corps; *b*, le linge de toilette et de table; *c*, le linge de cuisine).

3° Le *trempage* dans de l'eau froide, dont on exprime ensuite l'excès, de manière que le linge soit seulement humecté. Cette opération a pour objet, tout à la fois, de donner plus d'affinité au linge pour prendre ou *imbiber* plus également la lessive, et de frayer à celle-ci une route ou *infiltration* plus facile et plus prompte à travers les différentes couches du linge. Les blanchisseuses habiles trempent le linge dans une solution froide de *sel de soude cristallisé* (sous-carbonate de soude), qui doit avoir un degré différent, au pèse-sel, pour chaque espèce de linge soit sec, soit mouillé (après l'*essangeage*, bien entendu).

4° *L'encuvage ou remplissage* du linge dans le cuvier, en y mettant d'abord le linge très-fin, puis les chemises diverses (bas, draps de lit, etc.), ensuite le linge d'office (serviettes, nappes, etc.), enfin les tabliers et torchons de cuisine, etc.

5° Le *coulage*, qui consiste à projeter et à répandre uniformément la lessive très-chaude sur le linge, qui est imbibé par elle et *lessivé* ainsi par l'*infiltration* du liquide alcalin. Cette opération est appelée aussi *lessivage*.

6° Le *savonnage*, destiné à achever le *lessivage imparfait*, c'est-à-dire à enlever, à l'aide du savon et du frottement des deux mains, les taches encore apparentes et la couleur jaune ou brune dont le linge est toujours imprégné; malheureusement, pour économiser la main-d'œuvre et le savon, les blanchisseuses de profession, surtout à Paris, emploient l'*eau de Javelle*, qui altère sensiblement le linge, tout en lui donnant une blancheur plus éclatante.

7° Le *rinçage ou lavage* dans de l'eau pure et claire, pour enlever les impuretés que le savon a détachées, et le savon lui-même, qui tacherait ou *jaunirait* le linge à la longue.

8° Le *passage au bleu*, pour détruire ou masquer la couleur jaune que prend toujours le linge, notamment la toile de coton, et lui donner réellement une teinte *azurée* ou bleuâtre, qui résiste longtemps lorsque l'opération a été bien faite.

9° *L'essorage*, qui comprend l'*égouttage*, le *tordage* ou *pressage* du linge avec les deux mains, pour en extraire le plus d'eau possible, afin de hâter le *séchage*.

10° Le *séchage* à l'air libre, ou dans les appartements, ou dans des séchoirs spéciaux.

11° *L'empesage* du linge fin et de toilette, afin de lui donner de la roideur, du soutien, et un certain apprêt qui le rend plus uni, plus brillant, et surtout moins sujet à être sali ou froissé.

12° Enfin le *pliage* et le *repassage* du linge, à froid ou à chaud, qui comprend le *manglage* ou *calandrage* à froid, le *cylindrage* ou *lustrage* à chaud, le *lissage* ou *glacage* à froid, le *moirage* à froid, et le *plissage*, qui est toujours exécuté à chaud (1).

⁶⁸ Javel est un toponyme du quartier de Javel, à Paris, plus précisément du quai de Javel où s'activaient les lavandières.

⁶⁹ Rouger de Lisle, Notice historique, théorique et pratique sur le blanchissage du linge, I, 26-27.

XV. LA REVOLUTION INDUSTRIELLE

La fabrication du savon de Marseille sera bouleversée par le moyen de produire de la soude artificielle, une substance obtenue par la décomposition du sel marin sous l'action de l'acide sulfurique, qui résoudra la pénurie de soude naturelle.

Nicolas Leblanc invente un procédé d'extraction de la soude (un carbonate de soude) à partir du sel marin. Les cristaux de soude carbonatés sont obtenus par la réaction chimique issue de la calcination dans un creuset du sulfate de soude avec du carbonate de chaux en quantité égale et du charbon en quantité moitié moindre. C'est une révolution industrielle dont la Révolution le dépossède.⁷⁰



En 1789, vivait à Paris un chirurgien qui, doué de dispositions remarquables pour la physique et la chimie, se livrait avec succès à la culture de ces deux sciences. Il avait publié notamment, en 1787, plusieurs mémoires sur les phénomènes relatifs à la cristallisation des sels neutres. Il s'appelait **Nicolas Leblanc** ; ses recherches sur la formation des cristaux ont été résumées dans une brochure intitulée *La Cristallotechnie* et qui renfermait, à l'époque, des vues originales sur un sujet que personne n'avait réussi à élucider avant cette époque. N. Leblanc était né à Ivoy le Pré (Cher) en 1742. Les tentatives de fabrication de la soude artificielle s'étaient multipliées ces dernières années car la France payait à l'Espagne, qui lui fournissait les soudes d'Alicante, de Carthagène et de Malaga, un tribut annuel de 20 à 30 millions.

71

D'abord résistants au procédé Leblanc malgré les difficultés d'approvisionnement en soude naturelle, les savonniers de Marseille y sont contraints avec la guerre d'Espagne et l'embargo des Anglais qui bloquent le port sous le Premier Empire. Les importations de soude naturelle sont tarifiées.

Dans les années 1830, l'huile d'olive fait défaut en raison de mauvaises récoltes dans les régions oléicoles méditerranéennes et de l'augmentation continue de la demande européenne.

L'huile d'olive est devenue très onéreuse alors que la concurrence anglaise s'impose sur tous les marchés avec un savon économique réalisé avec des mélanges d'huile de graines : huile de lin, d'œillette, de palme et d'arachides. Pour rester présents sur les marchés européens sans renoncer à la qualité qui fait le renom du savon de Marseille, et grâce aux travaux de Michel-Eugène Chevreul,⁷² les savonniers optent pour un savon mixte en constatant que les graines de sésame et d'arachides sont compatibles avec l'huile d'olive sans en altérer la qualité.

Le XIX^e siècle connaît une croissance commerciale considérable, d'autant que les progrès techniques de la vapeur démultiplie les capacités de production des savonneries avec une cuisson régulée : à Marseille, entre 1832 et 1842, « les arrivages d'oléagineux passent, toutes provenances confondues, de 430 tonnes à 36 700 tonnes pour atteindre 118 200 tonnes en 1862. »⁷³

⁷⁰ <http://pagesperso-orange.fr/ours.courageux/leblanc.htm>

⁷¹ <http://sauldreesologne.hautetfort.com/files/procedeleblanc.pdf>

⁷² Michel-Eugène Chevreul fournit une théorie exacte de la saponification dans sa Recherche chimique sur les corps gras d'origine animale, en 1823.

⁷³ X. Daumalin et O. Raveux, Le raffinage du sucre, l'huilerie et la métallurgie : trois branches emblématiques de la Révolution industrielle à Marseille, La lettre électronique du Mémoire, Industrie, Patrimoine en Provence n°15, 2005.

XVI. UNE PAYSANNE AU XIX^e SIECLE

« *La mère*, comme on l'appelle, a en charge les repas, le maintien de la maison, les corvées ménagères et doit s'occuper des animaux de la basse-cour. Tous les quinze jours, elle cuit les gros pains de 12 livres au four. Elle doit aussi s'occuper de la traite des vaches deux fois par jour, baratter le beurre, tricoter, repriser, éventuellement filer la laine ou le lin au rouet, chercher l'eau, ramasser du petit bois, descendre au bourg pour les achats, laver le linge au lavoir... Le lavoir, c'est une corvée bien pénible. On lave le linge de corps plus ou moins régulièrement, selon la propreté des ménages mais, deux à trois fois par an, c'est la *buée*, la grande lessive des draps et des grandes pièces de linge, fierté et richesse de la ménagère. On part avec le linge sur une brouette et, inconfortablement accroupie sur une caisse à trois côtés remplie de paille, il faut battre et broser le linge sur les pierres, dans l'eau froide du lavoir, qui n'est bien souvent qu'une sombre mare. C'est l'endroit de tous les ragots et de tous les cancans des ménagères, parfois aussi de vives joutes verbales, mais c'est aussi là que les femmes peuvent se retrouver entre elles, loin du carcan familial. Il faut ensuite repartir à la maison avec la brouette qui a doublé de poids, déposer le linge dans un *cuveau* en bois, sous une pièce de tissu garnie de cendres, y faire couler de l'eau bouillante, avant de retourner au lavoir pour de nouveau frotter et rincer... Enfin, on fait sécher le linge directement sur l'herbe. Les enfants, garçons ou filles, les *pâtous*, s'occupent des vaches, les gardent, les mènent aux prés et aux abreuvoirs. Les hommes ne s'occupent que de leurs champs et de leurs chevaux. Il ne viendrait à l'idée d'aucun d'entre eux d'aider son épouse dans des tâches indignes de son statut de maître de maison. Etre respecté et craint par sa femme, c'est être respecté par les autres. Chacun a le droit d'infliger à sa femme une sévère correction sans que personne n'y trouve rien à redire... »⁷⁴



Lavoir de l'ancienne carrière du chêne Marquet. Ed. Lagoutte. CPA-Mégrit (Chroniques en pays gallo).

« En dehors de l'espace agricole, de même que la femme ne s'aventure pas à la forge ou au café, de même l'homme n'approche pas du lavoir public. Le risque serait bien trop grand de se trouver face à un groupe qui, n'admettant pas cette intrusion, ferait vite front pour le chasser autant par des coups de langues que par des coup de battoirs. »⁷⁵

⁷⁴ P. Lemerrier, Chroniques en pays gallo. Coutumes, mœurs et traditions de Haute-Bretagne, 2006, 74-75.

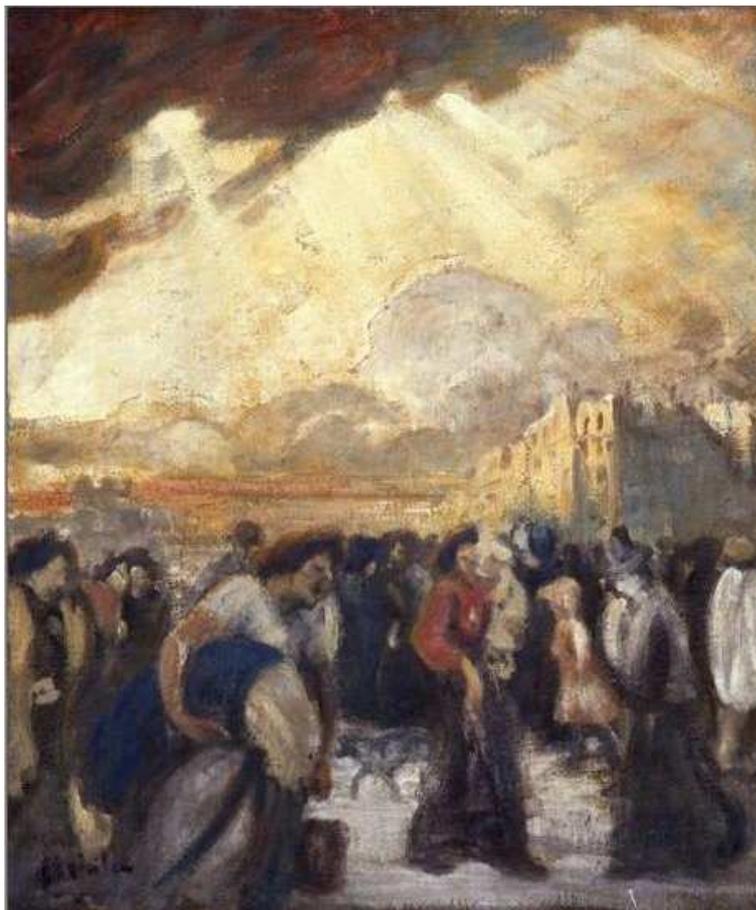
⁷⁵ D. Giraudon, Lavoires et lavandières, 33, ArMen, avril 1999, n°102.

XVII. LES BLANCHISSEUSES EN LUTTE

Théophile-Alexandre Steinlen « parcourt les rues de la capitale pour dénoncer la misère et les violences faites aux femmes. Au premier plan, sur la gauche, figure une blanchisseuse, silhouette cassée et bouche tordue de douleur, épuisée par un seau pesant et par l'énorme baluchon de linge qu'elle tient contre sa hanche. Au second plan, une mère avec son bébé dans les bras rappelle que rien n'est fait pour celles qui travaillent, que les crèches, à peine créées, sont trop peu nombreuses, que l'ouvrière doit donc se résoudre à confier son nouveau-né à une soigneuse souvent négligente ou l'emporter partout avec elle, lui administrant parfois de la thériaque ou une autre drogue pour le faire dormir. Les ouvrières sont exténuées mais certaines marchent par deux pour dire l'amitié professionnelle qui les lie et que redoutent tant les élites misogynes. À l'heure de « la rentrée », elles envahissent l'espace public. Formant déjà une foule compacte, elles ne tarderont pas à être associées aux luttes. »⁷⁶

« Ce n'est qu'en mars 1889, que les blanchisseuses de Paris forment un syndicat regroupant les différentes catégories socioprofessionnelles féminines de la blanchisserie : ouvrières et patronnes. »⁷⁷

Néanmoins, bien avant la Commune de Paris (1871), la grève des blanchisseuses de Chaillot, en 1828, rebondit vingt ans plus tard à Lyon (février 1848), puis à Saint-Etienne (en avril), pour aboutir à la création d'associations féminines coopératives des couturières, lingères et blanchisseuses, soutenues par le journal « La Voix des Femmes ». ⁷⁸



Théophile-Alexandre Steinlen, La rentrée des ouvrières (1905)
© Saint-Denis, musée d'art et d'histoire - Cliché I. Andréani.

⁷⁶ M. Tsikounas, RMN, L'histoire par l'image :

http://www.histoire-image.org/site/etude_comp/etude_comp_detail.php?analyse_id=807

⁷⁷ F. Wasserman, Catalogue de l'exposition Blanchisseuse, laveuse, repasseuse, Ecomusée de Fresnes, 1986, 53.

⁷⁸ Le Mouvement Social, n° 105, Travaux de femmes dans la France du XIX^e siècle, 1978, 133-137.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

Un article féministe de Hubertine Auclert dans « La Citoyenne », Marseille, 17 octobre 1881 :⁷⁹

“Au milieu de tant de grèves d’hommes, voici une grève de femmes, qui étale dans toute son horreur la situation économique des femmes. Les hommes qui se mettent en grève pour réclamer une augmentation de salaire gagnent 6, 8 et 10 Fr. par jour. Les femmes blanchisseuses de Marseille, qui réclament 25 centimes d’augmentation de salaire, gagnent 1,75 par jour !

Vous entendez bien, 1,75 pour faire le pire des métiers, blanchir le linge. Ah ! les hommes n’ont pas pu faire ce pénible métier-là, ils ont invoqué la pudeur qui ne leur fait pas délaissier la profession de médecins des femmes.

Remarquons que la femme qui retire de la dure profession de blanchisseuse une si faible rémunération, supporte souvent la plus grande charge sociale : la charge de l’enfant.

Veuve, non mariée, mariée même, si elle a des enfants, il faut qu’elle subvienne à leur besoins.”

En 1891, les blanchisseuses figurent dans le palmarès des dix principales professions parmi les ouvriers et ouvrières marseillais auteurs de coups, de meurtres et d’homicides involontaires à hauteur de 2,8%. « Dès que les salaires réels régressent, les conséquences en termes de comportements se font sentir pour les populations les plus nécessiteuses... Ceci n’a rien d’étonnant pour les professions féminines : au XIX^e siècle, le salaire ouvrier féminin est inférieur à celui des hommes, la plupart du temps de moitié. Les Marseillaises n’échappent pas à cette règle. »⁸⁰
A Rennes, les lingères sont payées 1,50 francs la journée continue de 11 heures quand un ouvrier qualifié gagne 2,70 francs, tandis qu’à Morlaix les femmes touchent 75 centimes, non nourries, contre 2 francs pour les hommes dans les mêmes conditions.⁸¹



Paul Sérusier, Les laveuses à la Laita, près du Pouldu (Finistère, 1892). Musée d’Orsay © RMN

⁷⁹ Edith Taïeb, Hubertine Auclert, La Citoyenne 1848-1914 (articles de 1881 à 1891), 1982, d’après F. Wasserman, Catalogue de l’exposition Blanchisseuse, laveuse, repasseuse, 1986, 53 (déjà cité).

⁸⁰ Regnard-Drouot, Le creuset des infortunes : les violences comme conséquence de la précarité. Marseille 1851-1914, Formes et figures de la précarité, Revue Interrogations, n° 4, 2007.

⁸¹ F. Hervé, Bretagne, histoires et visages de femmes, 1998, 39 (déjà cité).

XVIII. LE MILIEU RURAL

« Les pauvres ménages de journaliers ou d'ouvriers qui avaient souvent un besoin immédiat de leurs vêtements étaient bien obligés de laver plus souvent, et la lessive des pauvres était plus que sommaire, les femmes se contentant de tremper le linge dans l'eau, souvent souillée, des mares, sans aucun savonnage, faute de ressources. »⁸²

Hormis les bourgs importants, en milieu rural la grande lessive du printemps et de l'automne, la buée, se faisait au cuveau ; éventuellement trois fois l'an quand on ne disposait pas d'une réserve de linge suffisante. Il fallait trouver le moyen de garder le linge sale des mois durant dans un grenier, les draps tendus sur des perches ou suspendus sur des grands sacs en toile, sinon dans un coffre au risque de retrouver le tissu moisi.

On menait la bueil dans le cuvet, un grand baquet en bois. Au XIX^e siècle, un potier fabriquait à Redon des cuviers sphériques en terre cuite pour la buée avec un *pissot* d'écoulement à la base.⁸³ La lessive commençait par la corvée de bois pour alimenter un feu continu pendant plusieurs heures et nécessitait un kilo et demi de cendres tamisées. Tous les bois ne se valent pas. Les cendres de châtaigniers, de peupliers, de pommiers, ou d'ajoncs à défaut,⁸⁴ font les meilleures lessives. Le chêne, comme tous les bois durs, risquait de tacher le linge. Bien entendu, on faisait avec ce qu'on avait sous la main.

« C'est que la cendre, fine mouture, était promise à la lessive. Où vous-a-t-on élevés pour que vous ignoriez qu'une pelure de châtaigne, un brandon de chêne mal carbonisé, peuvent tacher toute une lessive ? »⁸⁵



Source : Jean Drouillet, Académie des Provinces Françaises⁸⁶

1. Certaines femmes commençaient par un premier dégrassage à la rivière ou au lavoir pour *défroter* le linge (gratter les taches), sinon on mettait simplement à tremper la veille, à l'eau froide dans le baquet, pour *moins salir* la lessive.

⁸² G. Thuiller, Pour une histoire de la lessive en Nivernais au XIX^e siècle, 378, Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, 1969, vol. 24, n° 2.

⁸³ B. Augereau, Les dits du linge, contes et racontes des lavoirs en Anjou, 2001, 20.

⁸⁴ Il est possible qu'on ait utilisé la cendre de fougères en Bretagne, pratique bien attestée dans le nord de l'Angleterre, d'après M. Manet, Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne-Armorique, 1834, 110-111, note 58 (déjà cité).

⁸⁵ Colette, Prisons et paradis.

⁸⁶ <http://lemorvandiaupat.free.fr/lessive.html>

Laver son linge en Pays de Brocéliande

Les pratiques varient autour d'une méthode commune. On pouvait mettre des branchages au fond du baquet pour faciliter l'écoulement avant de placer le linge sale dans une vieille toile de drap dont les bords retombaient sur les côtés du baquet. Si le linge était placé à même la cuve, on faisait un bouchon de paille, les draps en toile bien étalés au fond, puis le linge de corps le plus sale jusqu'au petit linge au-dessus. On couvrait le tout d'une grosse toile de chanvre épaisse et poreuse, *l'enchéroué*, sur laquelle on posait la cendre ; ailleurs, on la *logeait dans une poche* (la cendre était *empouchée dans un biscot*, une vieille manche de chemise).⁸⁷ Si on en avait les moyens on y ajoutait un peu de potasse, et plus tard du savon noir, moins coûteux que le savon blanc de Marseille, taillé en lamelles avec parcimonie. Il se vendait à meilleur prix du savon blanc fraudé. Pour obtenir un beau linge bien blanchi, on ajoutait du « bleu », une poudre d'indigo pur, à défaut de l'eau de Javel ou encore du sel de soude. En milieu rural on remplaçait autant que possible tous ces produits par des orties ou des morceaux séchés de racines et de bulbes d'iris (ou d'arum) pour donner un reflet bleuté au linge. Certaines recettes familiales ajoutaient des plantes odorantes, du fenouil, une branche sèche de laurier sauce (et plus tard de la lavande).

2. Le coulage de la lessive est une opération lourde qui mobilise l'entourage pendant plusieurs heures. L'eau de pluie ou de fontaine, puisqu'il n'y avait pas l'eau courante dans les maisons, était chauffée, soit dans la cheminée (plus tard sur le fourneau de la cuisine) soit dehors dans une bassine sur un trépied. Avec l'*avouilloire* (*avouiller* en gallo signifie asperger, ajouter du liquide⁸⁸), sorte de casserole en bois à long manche, on versait l'eau chaude sur la cendre pour qu'elle imprègne lentement le linge. L'eau s'écoulait en continu par une *pisserotte* à la base du cuvet, ou une *quenelle*⁸⁹ de bois percée. Récupérée dans une bassine au sol, l'eau de lessive était reversée dans le chaudron, puis transvasée de nouveau dans le cuvet. L'opération se répétait en boucle. Quelle femme ne s'est pas ébouillantée une fois dans sa vie ?



Ecomusée du Pays de Montfort

Après la coulée, on posait un couvercle sur le baquet pour conserver sa chaleur au linge. L'eau de lessive n'était jamais perdue, le *lessi* était recyclé pour des petites lessives et on lavait le sol avec. Les cendres elles-mêmes étaient réutilisées pour engraisser le potager.

3. Le lendemain, on retirait une à une chaque pièce de linge avec de grandes pincettes en bois pour le transporter encore tiède et très lourd sur un *brancard*, une *bèruette* sans ridelles, jusqu'au *lavoué* ou au *doué*. Agenouillée sur une litière de paille et de fougères dans sa *bouét à linch'*, une *bouét à laver* à trois côtés que certaines appellent leur *carrosse*, la lavandière rinçait d'abord chaque pièce de linge avant de la savonner. Le savon de Marseille devait toujours rester carré et on ne laissait pas le savon ramollir dans l'eau.

⁸⁷ Témoignage recueilli attestant que la pratique est restée dans la mémoire. Le *biscot* (de biceps, familièrement appelés les *biscoteaux*) désigne en gallo une manche de chemise en toile, anciennement en chanvre, nouée aux extrémités.

⁸⁸ Ph. Blanchet et H. Walter, Dictionnaire du français régional de Haute-Bretagne, 1999. Un catalogue d'exposition de l'Ecomusée du Pays de Montfort nomme l'objet « la vouilloire », mot usuel déformé par l'usage.

⁸⁹ D'après le catalogue d'exposition du Pays de Montfort (déjà cité).

Laver son linge en Pays de Brocéliande

A la rivière, on brossait le linge sur une planche inclinée, au lavoir de fontaine, à plat sur une dalle de schiste. Le brossage ne devait pas être trop appuyé sous peine de déchirer le linge déjà usé. Savonner de nouveau, frotter le linge sur lui-même, et brosser tant qu'il fallait dégraisser. Le battoir faisait pénétrer le savon entre les fibres, sans frapper trop fort pour ne pas les écraser, tout un art ! En faisant gonfler le linge avec le savon, on le faisait *bousiner*.⁹⁰ Pour le rinçage final, on s'installait près de la source pour profiter d'une eau claire. Enfin le linge est essoré, à deux pour tordre fermement les draps, en gardant le moins d'eau possible pour le mettre à sécher sur place. Il fallait étendre le linge sur la haie ou le *jan* (l'ajonc), sinon sur l'herbe d'un patis quand on ne pouvait faire autrement. Les paysans entretenaient des haies basses pour faciliter l'étendage de la buée.



Bretagne (années 1900). Ministère de la Culture © RMN

La grande lessive était un événement collectif. En famille pour le coulage, en communauté villageoise autour du lavoir, et malgré la peine les femmes en faisaient une journée festive. Par son caractère obligatoire qui faisait nécessité, son cycle annuel inamovible, ses rituels profanes et son intimité féminine, et quels qu'aient été les *brailles* et les *dits* entre elles, on *battait de la goule comme du batoué*⁹¹ et la fatigue était surmontée collectivement.

« C'est là que les femmes ont leur conseil général », écrit Pierre-Jakez Hélias, donnant son point de vue d'homme. « Le lavoir est le domaine réservé des femmes. Jamais un homme n'oserait s'y montrer de peur d'y entendre ses quatre vérités ou, du moins, d'alimenter la langue des commères derrière son dos. Il est si difficile de chanter les louanges de quelqu'un dans un lavoir. Frapper à grands coups sur le linge sale incite à défaire la robe d'innocence du prochain. Les anges eux-mêmes n'y saueraient pas leur auréole. »⁹²

Marie Rouanet éclaire ces conversations d'un point de vue plus féminin : « On tenait le compte des chiffons des règles dont on connaissait les dates car une telle expliquait qu'elle n'était pas venue, elle ou sa fille, la semaine précédente, parce qu'elle était « comme ça », et tout le monde sait que l'eau froide arrête les règles, que le sang tombe alors sur les poumons. On n'expliquait pas autrement certaines tuberculoses. Connaissant les « dates » on sait avant tout le monde les grossesses. On sait aussi qui « ne voit plus » - c'est ainsi que l'on désigne l'âge stérile - et le médecin lui-même demande à ses patientes : « Voyez-vous encore ? » Qui ne voit plus est entré dans la vieillesse. Quelle chose d'importance, ces petits rectangles de toile. Tous sont de précieux

⁹⁰ Expression remarquable dérivée du linge, *se bousiner* signifie *se glonfler d'orgueil*, et toute lavandière s'enorgueillit de l'éclat de son linge.

⁹¹ Témoignage recueilli. Ph. Blanchet et H. Walter signalent les expressions *brailleur* « pleurer, qui n'implique pas le fait de crier comme en français commun » et *battre de la goule* « bavarder », Dictionnaire, 1999 (déjà cité).

⁹² P.-J. Hélias, *Le cheval d'orgueil*, 1975, 268 (déjà cité).

Laver son linge en Pays de Brocéliande

témoignages. Des premières « fleurs ». Des drames des jeunes filles qui se conduisent mal, « fêtent Pâques avant les Rameaux » ou aiment au-dessus d'elles, essayant de piéger un parti plus élevé par une naissance - tout le village est au courant : au lavoir, on attend. Des naissances trop nombreuses ou trop rapprochées, sévèrement jugées comme une immoralité. »⁹³



J.-F. Millet, Lavandières

*C'est ici, du matin au soir,
Que par la langue et le battoir
On lessive toute la ville.
On parle haut, on tape fort,
Le battoir bat, la langue mord !*

*Pour être une laveuse habile,
Il faut prouver devant témoins
Que le battoir est très agile,
Que la langue ne l'est pas moins.*⁹⁴

Pierre-Jakez Hélias, né en 1914 en pays bigouden, laisse dans ses mémoires une description mémorable de la grande lessive : « Chaque village avait son lavoir, souvent double comme je l'ai dit. Il y en avait plusieurs autour du bourg, chacun d'eux au compte d'une « compagnie » qui y avait ses habitudes et se chargeait de l'entretenir. Les ruisseaux ne manquaient pas. En avril, on entendait retentir les battoirs dans les vallons. »

« La grande lessive était une corvée d'importance pour les femmes. Comme toutes les besognes sérieuses, elle durait trois jours qui correspondaient, dans l'ordre, au Purgatoire, à l'Enfer et au Paradis. Le premier jour, on entassait le linge dans d'énormes baquets de bois que l'on recouvrait d'un *linsel skloagerez*, sorte de drap de chanvre tissé très gros et donc poreux. Sur ce linceul, on répandait largement une couche de cendres préalablement tamisées avec soin. On faisait chauffer des chaudronnées d'eau et on jetait cette eau bouillante sur les cendres qui allaient tenir lieu de lessive à défaut de savon ou d'autres produits, alors inconnus ou trop chers. L'eau se chargeait de cendres et passait à travers le tissu grossier pour aller imprégner et détremper les linges à laver. On laissait la chimie faire son effet pendant la nuit. Le jour suivant, on chargeait le tout sur une charrette et on le conduisait au lavoir.

Là, les femmes du village et des environs, armées de leur battoir, venaient apporter leur aide, à charge de revanche. Elles battaient le linge depuis l'aube jusque vers les quatre heures de l'après-midi, sans autre chose dans le corps que la soupe maigre qu'elles avaient avalée avant de partir. Mais les langues ne cessaient pas d'aller bon train. A mesure que les affaires étaient décrassées dans une première eau, elles étaient jetées dans un second lavoir plus petit et plus propre. Quand c'était fini, une femme se dépouillait le bas du corps et descendait dans le lavoir, retroussée jusqu'aux reins, pour ramasser le linge et le tendre aux autres qui l'essoraient. Il y en eut plus d'une qui prit le coup de la mort pour s'être aventurée, suante, dans l'eau froide.

Puis la lessive était étendue sur le pré ou la lande voisine, de préférence accrochée aux bouquets d'ajoncs nains où elle séchait mieux qu'à plat, disait-on, où elle blanchissait mieux. Alors seulement on allait manger. Le lendemain, une femme ou deux passaient la journée à surveiller le linge et à le retourner. Quelquefois, la cendre mal tamisée y avait laissé des taches malgré le travail des battoirs. Il fallait y remédier sous peine de perdre la réputation des lavandières. »⁹⁵

⁹³ M. Rouanet, article dans Ch. Lefebure, La France des lavoirs, 1995, 149 (déjà cité).

⁹⁴ Achille Millien (1838-1927) : <http://lavoirsthonne.free.fr/texte/chansons.htm#PierreDupontLavoir>

⁹⁵ P.-J. Hélias, Le cheval d'orgueil, 1975, 12-13 (déjà cité).

XIX. LE SIECLE DES LAVOIRS



Autour de la Gacilly, vers 1900 : une petite mare tenant lieu de lavoir où le linge n'était pas rincé à l'eau claire.

ArMen, avril 1999, n°102.⁹⁶

Dans les années 1950, sur Sévignac, entre Rennes et Saint-Brieuc, l'instituteur Pierre Lemerancier témoigne encore d'un mode de vie inchangé depuis des siècles. « Au hameau de la Landette à Trouvra, la densité de maisons et d'habitants était la plus forte du village. En effet, sept foyers se groupaient autour de la mare, qui servait tout à la fois de lavoir aux bonnes femmes du quartier, d'abreuvoir aux vaches et de piscine aux oies. Quelle belle mare c'était, seulement alimentée par les giboulées qui lavaient la cour de Marie-Jeanne de son fumier, de son purin ; mare à l'eau noire, sale, savonneuse, puante en été, perpétuellement farfouillée par les canards, mais qui servait tout de même à la lessive. Et pourquoi pas, puisque personne n'avait encore attrapé le virus de la propreté et de la blancheur. Une fois par an, le plus souvent au printemps, les hommes se réunissaient pour curer la mare. Avec des seaux, il leur fallait vider toute cette eau sale, puis la vase grouillante de sangsues, de têtards. Loin d'être une corvée, c'était une fête et toutes les commères arrivaient avec des bouteilles, des pichets, des *barrots* de cidre. Il était entonné autant de bolées dans les gosiers que de seaux d'eau jetés au fossé. »⁹⁷

Le virus de la propreté, dont parle l'instituteur, remonte au début du XIX^e siècle. Un mot nouveau s'impose dans le registre médical : l'hygiène ! Non plus pour qualifier la santé (*ce qui est sain*) mais comme discipline particulière au sein de la médecine, en lien avec la physiologie, la chimie et l'histoire naturelle. L'hygiénisme soumet la propreté à des normes savantes sous le contrôle d'institutions nouvelles, les commissions de salubrité ou les conseils d'hygiène.⁹⁸ Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France date du 7 août 1822, et à partir de 1848, des conseils d'hygiène sont constitués dans les départements.

Les fontaines et les mares publiques « sont mal défendues contre les bestiaux ou encore servent en même temps d'abreuvoirs et de lavoirs. Surtout les habitants se servent souvent d'une eau corrompue par les fumiers si multipliés dans les villages ».⁹⁹

En 1830, le choléra se répand en France, la majorité des victimes sont issues des classes laborieuses et pauvres. A Paris, le préfet dénombre « 345 rentiers, 2 139 cultivateurs et 3 492 artisans parmi les décédés. »¹⁰⁰ 100 000 morts sont recensés en 1832.

⁹⁶ D'après D. Giraudon, *Lavoirs et lavandières*, 34, ArMen, avril 1999, n°102 (déjà cité).

⁹⁷ P. Lemerancier, *Chroniques en pays gallo*, 2006, 115 (déjà cité).

⁹⁸ G. Vigarello, *Le propre et le sale*, 1985, 51 (déjà cité).

⁹⁹ G. Thuiller, *Pour une histoire régionale de l'eau : en Nivernais au XIX^e siècle*, 51, *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1968, vol. 22, n° 1.

¹⁰⁰ A. Souriac, C. Rollet, *Epidémies et mentalités : le choléra de 1832 en Seine-et-Oise*, 958-959, *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1974, vol. 29, n° 4.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

Lors d'une nouvelle vague de choléra en 1849, les médecins de l'hospice civil de Versailles déclarent : « Pour la profession, celle de laveuse semblerait prédisposer au choléra puisque cette profession représente un peu plus du tiers du nombre total des femmes décédées. » Un rapport de ces médecins, en date du 15 novembre, détaille les personnes civiles décédées parmi lesquelles les lavandières (et un lavandier) représentaient le sixième des victimes, parfois sommairement qualifiées « assez misérable ; misérable ; extrême misère ; dans une affreuse misère. »

Choléra, variole et typhoïde à répétition favorisent l'instauration d'une hygiène publique. Sous Napoléon III, le 3 février 1851, l'Assemblée législative vote un crédit de 600 000 francs pour encourager les communes à se doter d'un lavoir public, à charge pour celles-ci d'assurer au moins les deux tiers de la dépense. Les communes aménagent alors les lavoirs existants à l'écart du bourg ou en créent de nouveaux dans les villes et les villages. En même temps qu'elles préservent la qualité de l'eau des souillures, ces constructions offrent aux lavandières des conditions de travail plus décentes, à l'abri des intempéries. La plupart des lavoirs aménagés, recensés au patrimoine, en Bretagne comme partout en France, datent de la deuxième moitié du XIX^e siècle ou du début du XX^e. Malgré la concurrence des lessiveuses au début du XX^e siècle et jusqu'à l'arrivée de la machine à laver le linge dans les années 1950, cette période restera le siècle des lavoirs.

« Les lavoirs couverts rendaient des services considérables, surtout aux femmes dont la ressource principale est d'aller en journée pour laver les lessives, qui conséquemment, lavent presque tous les jours, et du matin au soir, et par tous les temps : elles avaient à subir parfois en hiver, des journées atroces. »¹⁰¹



« Dépourvu de murs protecteurs et de couverture, le lavoir le plus rudimentaire est ouvert aux quatre vents. Si ce modèle, typique de la Bretagne et du Cotentin, est économique, il est particulièrement inconfortable : il soumet les lavandières à toutes les rigueurs des saisons. »¹⁰²

La Bretagne est l'une des régions où l'on dénombre le plus de lavoirs en France, que ce soient des lavoirs de rivière ou de fontaine, en raison d'une géologie favorable et d'un habitat dispersé. C'est aussi l'une des plus pauvres au XIX^e siècle, ce qui explique le peu de lavoirs aménagés et couverts.

Dans le Pays de Brocéliande, la douzaine de lavoirs publics et privés à Montfort-sur-Meu, ou encore le monumental lavoir de Bécherel, à La Couaille, font exception.

En raison de la dépense occasionnée, la commune de Plélan-le-Grand dut renoncer à « s'occuper de la charpente » lors de l'aménagement du lavoir public de Béniguet en 1862.

Carte postale ancienne, une *petite batteuse d'eau*, à Baud (Morbihan).

¹⁰¹ D. Halévy, *Visites aux paysans du Centre*, 1921, 34, d'après G. Thuiller, *Pour une histoire régionale de l'eau*, 56, *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1968, vol. 22, n° 1 (déjà cité).

¹⁰² Ch. Lefébure, *La France des lavoirs*, 1995, 149.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

Disparités, d'une commune à l'autre :



Bretagne, ministère de la Culture © RMN - Franck Raux (non daté)



Lavoirs de rivière à Montfort-sur-Meu, public à gauche, privé à droite (2010).

Une architecture rare en Bretagne : le grand lavoir à *impluvium*¹⁰³ de Bécherel, à la Couaille :



*Je pris un air incendiaire
Je m'adossais contre un pilier
Puis le lui dis « Ô Lavandière »
- Blanchisseuse étant familier -*

*« Ô laveuse ! à la taille mince
Qui vous aime est dans un palais
Si vous vouliez, je serais Prince
Je serais Roi si tu voulais ! »*

*La blanchisseuse gaie et tendre
Sourit, et dans le hameau noir
Sa mère au loin cessa d'entendre
Le bruit vertueux du battoir...*

Victor Hugo.¹⁰⁴

Lavoir de Bécherel : <http://france.lavoirs.free.fr/> © 2008 JCA

¹⁰³ Les maisons romaines disposaient du même mode de toiture pour récupérer la pluie dans un bassin central.

¹⁰⁴ Victor Hugo, Chansons des rues et des bois.

XX. LE LAVOIR DE BENIGUET



Béniguet (2009)

Le 22 juillet 1862, la municipalité de Plélan-le-Grand vote un budget de 1 500 francs pour la construction du lavoir public de Béniguet, à l'écart du bourg mais seulement à 300 mètres de l'église. Comme l'indique le compte-rendu de séance, il s'agit d'un *projet de réparation du lavoir*, utilisé depuis toujours, mais jamais aménagé.

*Le conseil après en avoir délibéré, considérant qu'il n'est pas dans les habitudes du pays de laver debout et que les personnes occupées à cet ouvrage montrent une très grande opposition pour changer leurs habitudes, que d'ailleurs la manière en usage est beaucoup plus commode et qu'il ne peut résulter comme inconvénient de ce que les eaux sales retombent dans le bassin, attendu l'abondance de la source qui fait qu'à chaque instant l'eau se trouve renouvelée, considérant qu'il n'y a point non plus à s'occuper de la charpente, cette partie du projet étant écartée par le conseil municipal, à cause de la grande dépense que cela occasionnerait, est d'avis qu'il ne soit fait aucune modification au projet dressé par [nom illisible]. En ce qui concerne la couverture de la fontaine, il n'y a pas à s'en occuper. Cette fontaine étant actuellement couverte.*¹⁰⁵

Le devis initial avec couverture du lavoir s'élevait à 3 800 francs, une charge trop lourde pour le chef-lieu de canton, dont il fallait financer au moins les deux tiers. Des compléments de crédits (800 francs, puis 112,65 francs) ouverts au budget supplémentaire en 1864 attestent de l'engagement des travaux, sans plus de précision. Le lavoir n'était donc pas couvert.

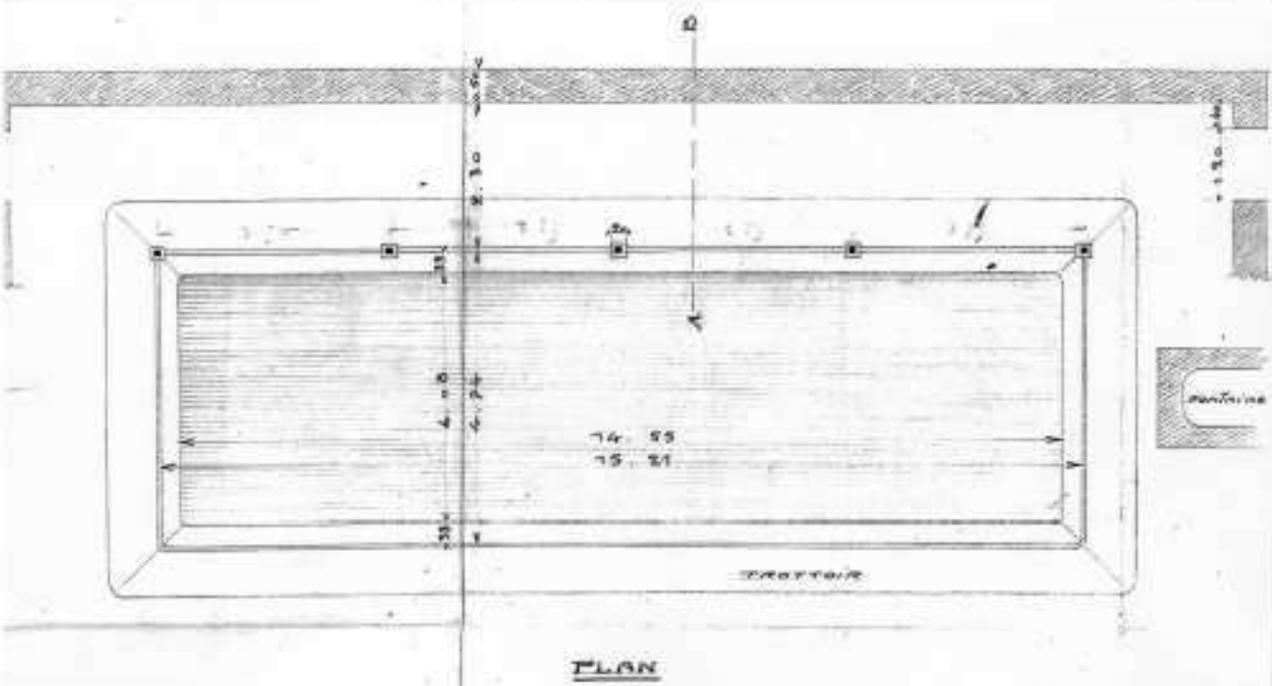
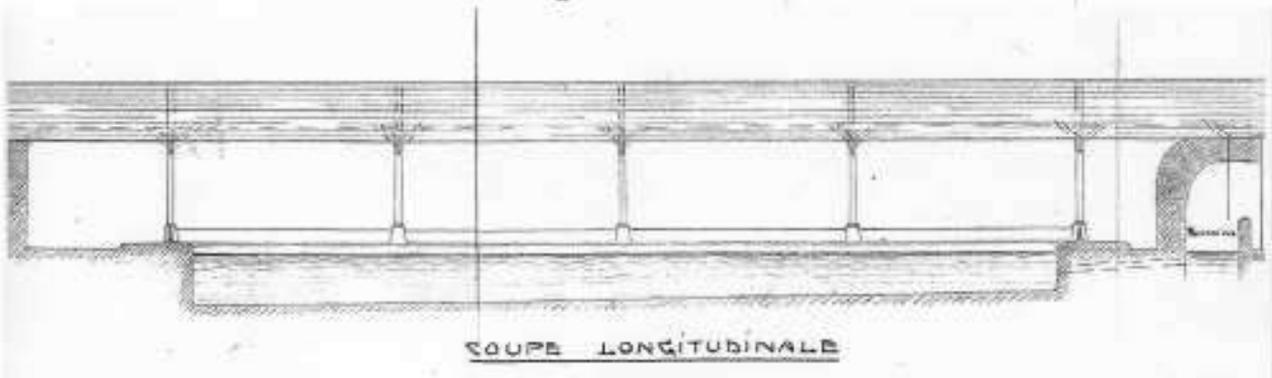
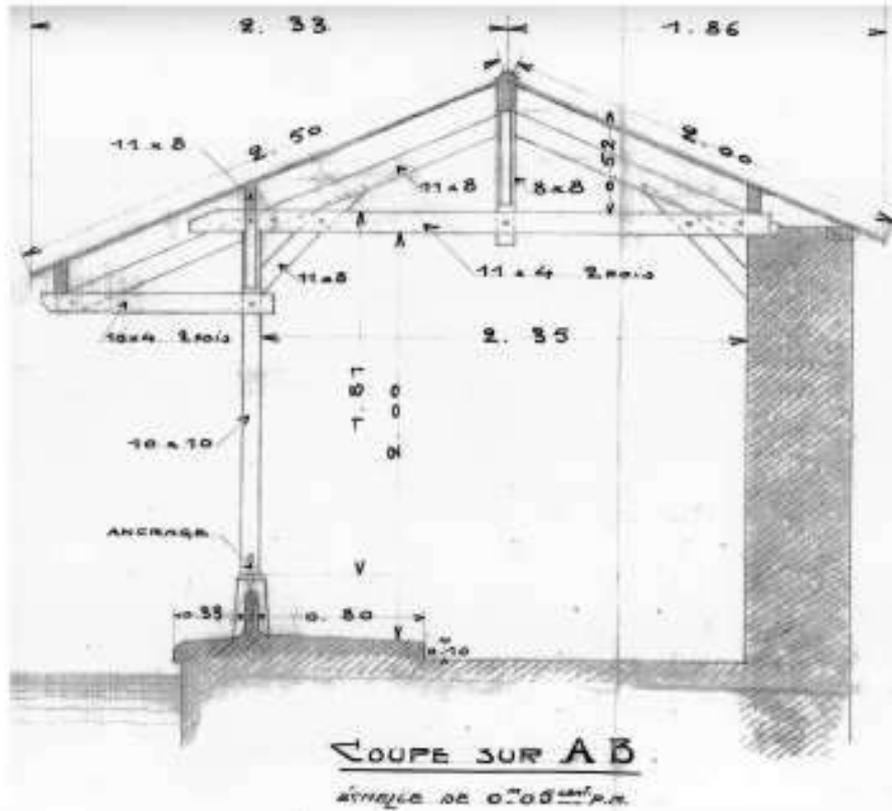
Sous l'impulsion du Dr. Carlo, le 23 juillet 1923, le conseil municipal approuve *l'aménagement et la couverture du lavoir de Béniguet du Menilles* prévoyant un trottoir cimenté avec rebords en ciment armé et béton. Le lavoir n'était couvert que sur un seul côté, en tôle ondulée galvanisée, sur 21,50 m. de faîtage. Le bassin mesurait 14,55 m. de long sur 4,08 m. de large. Le montant total s'élevait à 8 000 francs. Par la suite, le lavoir a été couvert sur un deuxième côté avec un hourdage en planche toujours en place, puis le bassin a été réduit à 11,20 m. de long pour passer un busage de canalisation d'eau entre la fontaine et bassin. Anciennement, le lavoir était alimenté par l'eau de la fontaine Saint-Jean-Baptiste, fontaine de dévotion située derrière le muret. Le culte de saint Jean-Baptiste s'est diffusé en Bretagne au Moyen-Age sous l'autorité des Templiers ; après la dissolution du temple de Carentoir, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont repris la fondation. Plélan et le Thélin leur payaient un tiers de dîme.¹⁰⁶

¹⁰⁵ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Série 2 O 224/36.

¹⁰⁶ L'historique du site de Béniguet sera présenté à Equinoxe dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

Plan du lavoir de Beniguet, par l'architecte rennais Charles Coüasnon, 29 juin 1922



XXI. LE BIGNON EN BEDEE

Selon les documents consultés aux archives, un lavoir municipal et un puits existaient au 19^{ème} siècle, au lieu-dit "Le Bignon" en Bédée, près de la route départementale reliant Plélan à Combourg.

En février 1840, la modification du tracé de cette voie entraîne la suppression du lavoir et du puits, car étant construits sur le passage de la nouvelle route.

Le 3 septembre de la même année, une demande émanant des habitants est déposée à la mairie, sollicitant l'implantation aux environs du bourg d'un nouveau lavoir public.

Cette demande semble ne pas avoir été prise en considération, pourtant des crédits avaient été débloqués. Ce n'est qu'en 1863 que les habitants du bourg remettent au Maire, pour être débattu lors du conseil municipal du 23 août, une pétition revêtue de plusieurs signatures, requérant pour les femmes du bourg "la liberté de pouvoir aller laver le linge de leurs enfants à la douve du Prieuré qui se trouve bordant le jardin au nord de la maison d'école occupée par une institutrice et ses deux collègues". Les habitants se plaignant également que ces dames mettent obstacle à cette possibilité, le conseil municipal, quoique considérant cette douve propriété de la maison d'école et après avoir délibéré sur ce motif, "autorise les femmes à aller laver sur le bord de la douve qui se trouve opposé au jardin, sans gêner les institutrices qui ont tout le bord côté jardin à leur disposition. Les femmes qui ont de jeunes enfants et qui ont pour une demi-heure ou une heure à laver, peuvent avoir la liberté d'y laver en portant un banc, planche ou boîte à cette douve, sans être gênées ou inquiétées de la part de l'institutrice et de ses collègues. Tel, est la volonté du conseil".

Cette volonté fait force de loi et perdure jusqu'au 13 mars 1898 date à laquelle M. Ronsin maire, soumet au conseil municipal le projet de construction d'un lavoir public au lieu-dit "La fontaine Gaillarde" où existe une source abondante, nécessaire pour l'alimentation d'un lavoir.

Ce projet, dressé par monsieur Chevet, comprend également l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du lavoir ainsi que celle d'un chemin permettant d'y accéder. Le montant global de l'opération atteint la somme de 2500 francs alors que les crédits inscrits au budget ne s'élèvent qu'à 1783,10 francs ! Cependant, après délibération, le conseil approuve ce projet et vote un crédit supplémentaire de 716,90 francs qui pourra être prélevé sur le produit d'une vente de terrains communaux exécutée en mars 1893, puis reporté à titre de budget additionnel d'année en année.

Le conseil municipal demande en outre que le dossier fasse l'objet d'une enquête urgente dans la commune, l'absence de lavoir constituant une gêne permanente pour les habitants qui réclament depuis longtemps la construction de cet équipement. Souvenez-vous, la première demande d'implantation date de 1840, il y a 58 ans ! ...



L'affaire semble désormais bien engagée et devrait se dérouler rapidement. Lors de la séance de juin 1898, le maire informe le conseil municipal qu'il a proposé à monsieur Denieul boulanger à Rennes, l'acquisition de gré à gré d'une parcelle de terrain de 3 ares 56 qui permettrait la construction du lavoir, sur la base de 30 francs l'are, prix égal à celui accepté par monsieur Heurtault à l'occasion d'une promesse de vente pour l'acquisition d'un terrain contigu à celui de monsieur Denieul. Celui-ci refuse les conditions proposées et déclare ne pas vouloir céder le terrain à moins de 80 francs l'are et exige simultanément un prix de 180 francs pour l'acquisition de la source elle-même. Le montant de la transaction pouvant ainsi chiffrer à 500 francs est considéré comme excessif par l'assemblée. L'accord obtenu, le maire a désormais pour mission de demander au Préfet de déclarer d'utilité publique la construction du lavoir communal.

Le 18 décembre 1898, le Maire soumet au conseil municipal une lettre du sous-préfet de Montfort demandant le classement du chemin d'accès au lavoir en projet dans une catégorie de voirie officiellement reconnue : soit urbaine, vicinale ou rurale. Après délibération le conseil émet un avis favorable au classement du chemin en voie urbaine.

Le 3 juin 1899 : Par décret du ministre de l'intérieur et des cultes, le lavoir et le chemin d'accès sont déclarés d'utilité publique. Ce décret est signé par le Président de la République Emile Loubet, le Président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes Charles Dupuy. (documents en annexes)

Le 13 août le Maire présente au conseil municipal le dossier du lavoir ainsi que les résultats de l'enquête relative à l'expropriation du terrain appartenant à monsieur Heurtault. Aucune observation ni opposition n'ayant été exprimée, le conseil est d'avis qu'il faut désormais donner suite à l'affaire par la voie de l'expropriation.

A la suite des élections municipales du 6 mai 1900, les élus se réunissent en conseil le 20 mai et procèdent à l'élection du Maire et du premier adjoint : Monsieur Ronsin est reconduit dans ses fonctions.

En juin 1900, un accord étant intervenu entre le Maire et messieurs Heurtault et Denieul, le Maire propose les acquisitions des terrains nécessaires à la construction du lavoir et du chemin. La proposition est acceptée dans les conditions exposées :

- 1) acquisition de 7 ares appartenant à monsieur Heurtault (chemin) au prix de 30 francs l'are
- 2) acquisition de 3,60 ares (lavoir et source) soit 350 francs.

Le 28 octobre, le Maire propose au conseil une augmentation de dépense budgétaire de 515,50 francs destinée à couvrir certains travaux imprévus pour la construction du lavoir, notamment :

- 1) abaissement de 0,25 mètres de l'ouvrage afin de permettre le remplissage pendant toute l'année des deux bassins.
- 2) empiérement du sol autour du lavoir.

Le conseil approuve et vote l'augmentation des dépenses.

L'affaire semble alors entendue : le lavoir communal allait pouvoir enfin être construit ! Mais un événement imprévu va surgir, remettant en cause les travaux en cours. Lors de la séance du 25 novembre 1900 le Maire rappelle au conseil que M. Heurtault, par un compromis de vente du 3 avril 1898, cédait à la commune un terrain de 7 ares permettant l'accès au lavoir. Il fait également connaître que ce compromis avait été malencontreusement conservé par l'agent voyer cantonal jusqu'au 22 novembre 1900 (il y a 3 jours !) et que dans ces conditions, aucune suite ne lui a été réservée.

Poursuivant, le Maire annonce qu'il vient d'apprendre que la totalité du Parc Oriol où devait se situer le chemin d'accès au lavoir, avait été vendue par les enfants Heurtault à M. Etrillard par acte notarié du 19 août 1900. Ce dernier, propriétaire donc du Parc Oriol, vient d'adresser au Maire un avertissement à comparaître à l'audience du juge de paix de Montfort le 23 novembre 1900 pour les travaux déjà entrepris (illégalement à ce jour) sur propriété tierce. Le conseil émet des réserves sur le comportement de la famille Heurtault et demande au Maire :

- 1) d'étudier les voies de recours possible contre ce dernier
- 2) de tenter d'obtenir de M. Etrillard une cession amiable du terrain envisagé pour l'accès au lavoir.

Convoqué au cours du même conseil, M. Etrillard refuse la proposition d'acquisition par la municipalité sur la base du montant de 420 francs, réclamant un montant de 500 francs.

Après délibération, considérant ce prix exagéré, le conseil décide de demander au préfet d'une part, de déclarer d'utilité publique le chemin d'accès au lavoir et d'autre part, d'autoriser la commune à agir par voie d'expropriation.

Le 16 décembre 1900, le maire avise le conseil qu'après un nouvel entretien, monsieur Etrillard consentirait à une vente sur la base de 450 francs. Cette nouvelle offre est acceptée par le conseil au titre de l'intérêt général et pour mettre fin définitivement à l'affaire.

En avril 1901 le lavoir communal fonctionne enfin et monsieur Beugé, entrepreneur à Bédée, demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter le remboursement du cautionnement déposé pour la construction du lavoir. Constatant que toutes les obligations de monsieur Beugé avaient été conduites à leur terme, le conseil émet un avis favorable à cette demande.

1907 : Sur la demande pressante des lavandières le Maire souligne l'urgence d'une couverture du lavoir (15 décembre) et communique au conseil un projet de construction d'une couverture en ardoises s'élevant à 1600 francs. Ce projet établi par monsieur Guillou agent voyer à Montfort est approuvé et son financement serait assuré par :

- 1) une imposition supplémentaire de 4 centimes qui produirait une somme totale de 468 francs
- 2) l'obtention auprès du Préfet d'une subvention de 1132 francs.

En séance du 26 janvier 1908, le Maire donne au conseil connaissance d'une lettre par laquelle le sous-préfet de Montfort demande que la totalité des dépenses de la couverture du lavoir soit prise en charge par la commune. Le conseil se doit d'accepter. La somme de 1132 francs sera prélevée sur le montant d'un reliquat de crédit et sera inscrite en dépense au budget de 1909.

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal de décembre 1909 en faisant part de la nécessité d'entreprendre quelques modifications au lavoir afin d'abriter celui-ci des vents et courants d'air nuisibles à la santé des laveuses :

- construction d'une cloison en sapin, avec une porte ;
- application d'un enduit de ciment sur le pourtour du lavoir ;
- pose de verres-morts sur le toit ;
- élévation d'un talus en terre.

Plans et devis (chiffré à 795 francs) sont dressés par monsieur Pincemin, agent voyer à Montfort. Un crédit de 400 francs étant inscrit au budget de 1910, une subvention de 395 francs sera sollicitée du département.

Le lavoir municipal fonctionne depuis 1901. Il a fait l'objet jusqu'en 1910, d'améliorations sensibles pour le confort et le bien-être de ses utilisatrices. Le progrès de la civilisation et l'avènement de la mécanisation des tâches humaines ont conduit petit à petit à l'équipement des ménages. La machine à laver le linge condamne définitivement l'utilisation du lavoir communal dont le dernier utilisateur connu est le marchand de sel de Bédée (chargé d'approvisionner notamment les boulangers, agriculteurs et commerçants) qui venait y laver les sacs de jute jusque vers 1963/1964.

Tombé en désuétude, le lavoir a contribué bien malgré lui à l'allègement de la tâche hebdomadaire de l'employé communal chargé de la vidange et du nettoyage des deux bassins. Demeuré à l'abandon, le lavoir a par contre subi les outrages du temps et de la nature : envasement dû au débordement du ruisseau, détérioration de l'empierrement, altération profonde de la toiture...

La section Nature et Randonnée du Club du Beau-Chêne a décidé, en 1998, de faire renaître cette partie endormie du patrimoine de la commune. Le chemin d'accès a été

débroussaillé la même année. En 1999, l'équipe a procédé au nettoyage du lavoir par extraction d'environ 20 mètres cubes de vase. Au printemps 2000, une animation rétrospective a été organisée avec mise en scène ordonnancée : des lavandières, munies de tout le matériel nécessaire (brouettes, lessiveuses, caissons et battoirs) sont venues, comme autrefois, laver leur linge, nous dirons... en famille !

Jean Cochevelou et Jean-Claude Le Moigne¹⁰⁷

¹⁰⁷ J. Cochevelou et J.-C. Le Moigne, Le lavoir municipal, 18-21, Glanes en pays pourpré, la revue culturelle du pays de Montfort, n° 59, 2000. Disponible à l'Ecomusée de Montfort-sur-Meu.

XXII. LA MODERNITE

Plélan-le-Grand, dans les années 1930. « C'est le moment de rentrer les fagots confectionnés l'hiver précédent, puis le bois abattu et coupé pour le chauffage de la maison, pour bouillir le linge de deux semaines (c'est peut-être toutes les semaines ?) et chauffer la chaudière pour cuire la pâtée des cochons. Félicité Détoç, laveuse, habite Trégu. Elle va de ferme en ferme laver le linge, elle vient à pied chez nous et lave à Migraine. Mon père est conseiller municipal et a obtenu avec le concours des habitants de Trélo, la Landelle et la Prise la construction d'un lavoir public en ciment tel qu'il en existe dans tous les bourgs. Il peut recevoir plus de dix laveuses et est alimenté par une fontaine située à environ soixante mètres en amont. Elle ne tarit jamais, il y a toujours beaucoup de lavandières autour du lavoir, situé à environ huit cents mètres de notre maison. On y accède par un sentier le long des champs. A l'aller Félicité, dite « la Cité », descend le linge dans ce qu'on appelle un camion à une roue, comme une brouette en bois sans ridelle sur les côtés et l'arrière. Pour l'aller, c'est très facile, le linge n'est pas humide et tout descend jusqu'au lavoir. Pour ce qui est du retour, le linge est lourd, et la pente est raide jusqu'à la maison. On ne laisse pas « la Cité » remonter le camion de linge. Jusqu'à présent, mon père allait le chercher mais désormais lorsque je suis là j'y vais. Bien entendu, notre « Cité » vient manger avec nous le midi et le soir, puis elle retourne chez elle par un sentier qui va de Trélo à Trégu, toujours de nuit l'hiver. Quel courage ! »¹⁰⁸



Lavoir de Migraine, Plélan-le-Grand (2009)



Lavoir du Bignon des Rosais, Plélan-le-Grand (2006)

A même époque, Marie-Pierre était laveuse sur le secteur des Rosais ; elle travaillait au lavoir, également cimenté, situé entre la chapelle Sainte-Anne et le Bignon des Rosais. C'est elle qui tenait les clés de la chapelle et ouvrait la porte pour l'office quand on y disait encore la messe en semaine.¹⁰⁹ A vol d'oiseau (à titre indicatif car le parcours est beaucoup plus long par les chemins), le lavoir des Rosais est distant d'un kilomètre et demi au Nord de celui de Migraine. Non loin de Trélo, plus au Sud, il y avait encore un petit lavoir : « Ce chemin Rochou est pénible pour les chevaux, il est tout en montée ou descente, lui aussi est en contre bas des champs. Au fond du vallon coule un petit ruisseau alimenté par une faible source située à Gaulon, à environ deux cents mètres des fermes Guyot et la petite veuve, tout près un petit lavoir qui sert très peu. L'été, ce ruisseau est très souvent à sec, par contre l'hiver lorsqu'il pleut beaucoup, nous entendons l'eau couler, elle rejoint Migraine. Adolescent, je construis souvent de petites pales en bois comme dans les moulins, je les regarde tourner avec un grand plaisir. Aujourd'hui, ce ruisseau existe toujours, par contre le chemin Rochou a disparu lors du remembrement des années quatre-vingt-dix. »¹¹⁰

¹⁰⁸ H. Leborgne, D'une ferme à un cheval... au monde ouvrier, 2007, 109-110 (épuisé mais prochainement réédité).

¹⁰⁹ Témoignage recueilli à l'occasion de la manifestation *Equinoxe* à la chapelle Sainte-Anne des Rosais, en 2006, lors d'une collecte de mémoire à laquelle une trentaine d'habitants ont participé.

¹¹⁰ H. Leborgne, D'une ferme à un cheval, 2007, 116-117 (déjà cité).

Laver son linge en Pays de Brocéliande

« Le linge était lavé à la main, bouilli dans les chaudières une fois par semaine et une fois par mois pour les draps. Avant les années 1930, comme presque tout était en toile, cela se faisait deux fois par an, lors des buées qui duraient deux jours. Il fallait frotter à la mare ou à la rivière quel que soit le temps, dans les meilleurs cas avec un seau d'eau chaude. Le repassage était long, précis. »¹¹¹



Laveuses à l'étang du Frambois (carte postale Mary-Rousselière), d'après Saint-Thurial, mille ans d'histoire.

Ces quelques témoignages suffisent à montrer combien les lavoirs étaient nombreux sur un petit périmètre. Il n'y en avait jamais assez, car les jours de grande lessive, les places étaient chères. En certains endroits il fallait réserver pour être certaine d'avoir sa place, priorité aux anciennes et aux laveuses de métier.¹¹² A défaut de douet, la lessive se faisait à la mare ou à la rivière. Les laveuses professionnelles étaient nomades, elles se déplaçaient de ferme en ferme et lavaient au lavoir le plus proche. Dans le parler gallo, on disait : « *C'é Berthe qui lave le maire* : c'est Berthe que le maire emploie comme lavandière ». ¹¹³ Ce nomadisme est une particularité bretonne, sans doute en raison de la dispersion de l'habitat. ¹¹⁴

La lessiveuse à champignon fait son apparition avec le XX^e siècle. Cette curieuse marmite en tôle étamée trouve progressivement sa place dans tous les foyers. La lessiveuse est une machine à vapeur. Elle dispose d'un double-fond d'où remonte une cheminée avec un pommeau pour arroser le linge d'eau bouillante. L'eau traverse le linge, retombe au fond et remonte à nouveau par effet d'ébullition. A plus de 80 degrés et à température constante, la saponification, c'est-à-dire la dissolution des corps gras avec les lessives alcalines, est complète. Elle augure de la modernité en supprimant la grande corvée annuelle de la buée mais pas l'activité au lavoir.

Le lessivage se faisait à la maison. « La lessiveuse était lourde et il fallait la hisser sur *le feu*. De temps à autre la mère soulevait le couvercle, tel un bouclier, laissait soupirer la vapeur brûlante qui s'exhalait et vérifiait l'astucieux arrosage du linge par le pignon central qui répandait la lessive bouillante. Un vrai plaisir et une assurance de propreté !

Vers les années 1930 avec l'eau courante au robinet, les lessives devinrent mensuelles puis hebdomadaires, été comme hiver. On lavait souvent à la buanderie mais on continuait de rincer au lavoir. »¹¹⁵

¹¹¹ H. Piel et D. Aubin, Saint-Thurial, mille ans d'histoire, 2000, 105.

¹¹² D. Giraudon, Lavoirs et lavandières, 34, ArMen, 1999, n°102 (déjà cité).

¹¹³ J. Verger, Si Quédillac m'était conté, 2004, 173.

¹¹⁴ M. Caminade, Linge, lessive, lavoir, 2005, 45 (déjà cité).

¹¹⁵ M. Caminade, Linge, lessive, lavoir, 2005, 42 (déjà cité).

Laver son linge en Pays de Brocéliande

« Madeleine Guého et son époux, Bernard, se souviennent de ce temps « J'emmenais le linge dans la brouette jusqu'à la vallée, à l'entrée du Val sans retour, en contrebas des champs. Il y avait là-bas le rassemblement des femmes, les *pies* » raconte Bernard. « Celles-ci faisaient bouillir le linge sur place dans des lessiveuses. Les femmes étaient agenouillées au bord de l'eau, comme à la prière, pour froter le linge. L'hiver, c'était dur. L'eau était glaciale et les femmes n'avaient pas de gants. Leurs mains étaient rougies par le froid... Une fois lavé, le linge était ramené à la maison. Les draps étaient étendus sur des haies pour que l'air prenne au-dessus et en-dessous pour le séchage. Tout cela a bien changé. S'il fallait raconter tout cela aux jeunes ! »¹¹⁶

En 1913, à Marseille, 90 savonneries produisent 180 000 tonnes par an et avant la seconde guerre mondiale la production est encore de 120 000 tonnes, mais une page s'est tournée avec l'apparition des détergents de synthèse. L'invention de la poudre à laver le linge par le Marseillais Jules Ronchetti, sous la marque *Le Persil* (PERborate-SILicate) en 1906, n'a pas de succès en France. La poudre synthétique « autoactive » fera la fortune de Henkel en Allemagne sous la marque *Persil*.

En 1913, en Grande-Bretagne, la société Lever commercialise *Sunlight* qui sera produit dans la région lilloise sous la marque *Soleil*, un savon au détail, enveloppé de papier parcheminé, dans un étui en carton. Un vrai succès commercial !

Le savon de Marseille « Extra pur, 72% d'huile garanti » ne résiste pas à la modernité, concurrencé sur son propre terrain par des imitations, le savon n'étant pas protégé par une appellation d'origine contrôlée. En Bretagne, à Morlaix, les établissements Larchier étaient dépositaires du savon *Le plus beau*, un savon « garanti sans fraude ».



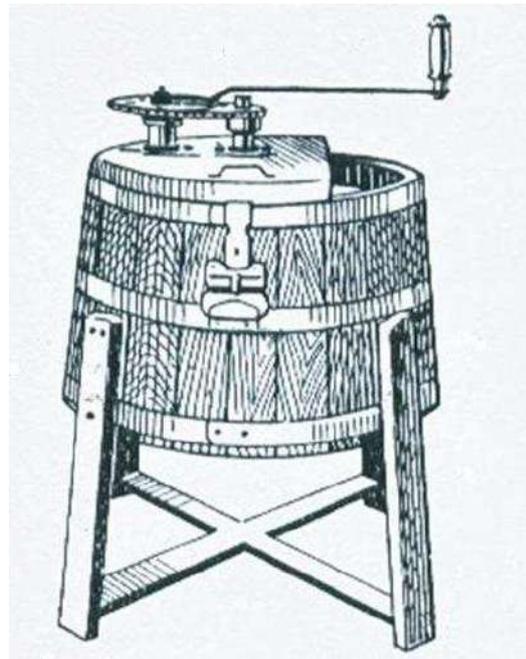
Morlaix, carte publicitaire illustrée, début du XX^e siècle.

Les premières machines à laver « à la main » ont connu un certain succès en milieu rural, mais l'arrivée simultanée dans les années 50 de l'électricité et de la machine à laver électrique, à tambour rotatif, viennent clore le siècle des lavoirs. La machine à laver est le premier achat qui accompagne l'électricité dans la plupart des familles.

¹¹⁶ J. Ealet, Tréhorenteuc en Brocéliande, 2008, 104.



Affiche publicitaire pour l'ancêtre de la fameuse lessiveuse à champignon.



Machine à laver manuelle précédant la machine à laver électrique à tambour rotatif.

Le remembrement a fait disparaître nombre de lavoirs publics, dès lors devenus inutiles. Aujourd'hui à Maxent, en se rendant à la fontaine Saint-Maxent on ne peut soupçonner qu'il y avait un lavoir fréquenté face à la fontaine.¹¹⁷ Seule leur valeur patrimoniale préserve les plus remarquables.



Assemblée de lavandières en Bretagne. Ministère de la Culture © RMN - Franck Raux (non daté)

Beaucoup de lavoirs puisent à la source d'une fontaine, souvent christianisée en fontaine de dévotion.¹¹⁸ Parmi les nombreux interdits associés aux croyances religieuses, il en est un imprescriptible : « Faire bouillir le linge le vendredi saint, c'est faire bouillir le sang du Sauveur ! » « Le Vendredi-Saint, tout le monde jeûne. On ne lave pas, on ne cuit pas de galette, on ne travaille pas la terre ; on greffe les pommiers. Les femmes viennent faire leurs Pâques le Jeudi-Saint, arborant de belles coiffes neuves. Les hommes se réservent pour le jour de Pâques. »¹¹⁹

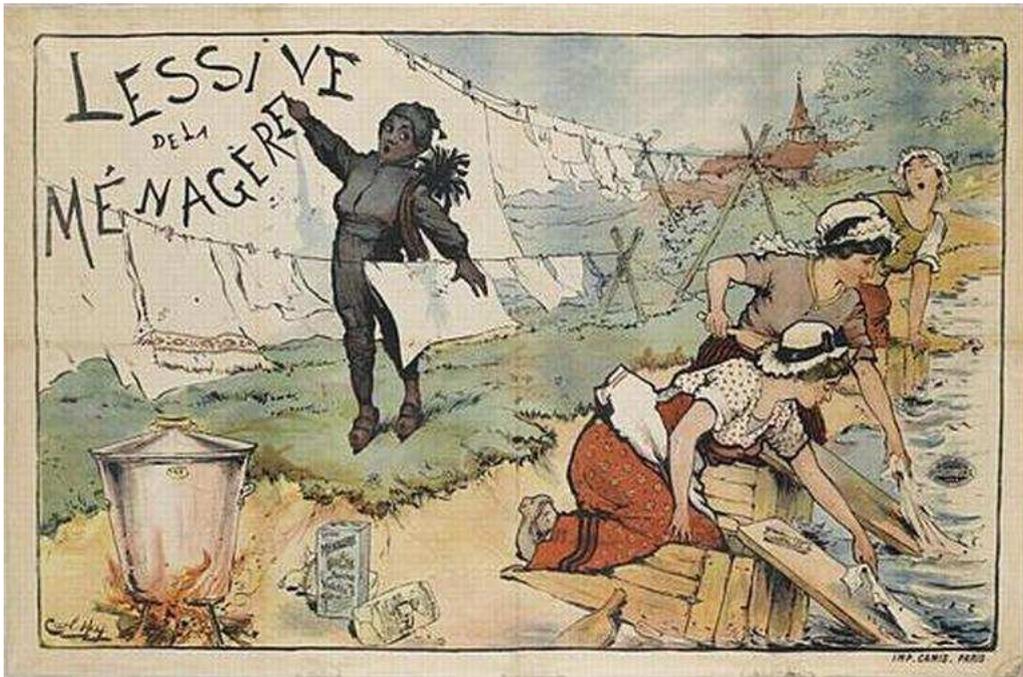
¹¹⁷ H. Doranlo, Saint Maxent dans l'histoire de Maxent, 2009, 12.

¹¹⁸ D. Spoerri et M.-L. Plessen, Guide de cent-dix-sept fontaines sacrées de Bretagne, rituels de guérison, 2004.

¹¹⁹ Baulon par le Docteur René Chesnais, Imprimerie Simon, non daté (posthume, après 1968), 187-188.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

Préférentiellement, c'est le lundi qui est jour de lessive. La tradition demeure encore aujourd'hui chez les femmes d'un certain âge que la machine à laver a libérées du lavoir.



Carl Hay (début XX^e siècle) affiche publicitaire © Photo Réunion des musées nationaux Paris, musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.



Publicité montrant deux lavandières médissant entre elles, agenouillées et brossant du linge sur une planchette à savonner, aidées par un pierrot qui étend le linge à leur place.

« Fabricants et inventeurs d'une lessive ; D'après une annonce parue dans l'Annuaire du département de la Vienne, en 1914, la maison Iatowski & Loiseau, manufacture de produits chimiques, fut fondée en 1870. La lessive *La Violette*, la seule et véritable marque antiseptique, hygiénique, blanchit, parfume et conserve le linge dont Iatowski Jeune & Loiseau étaient seuls fabricants à Poitiers, avait reçu des médailles d'argent, vermeil et or, des diplômes d'honneur et un grand prix. Elle avait remporté le prix unique à l'Exposition universelle de Paris de 1889, avait été hors concours, comme membre du jury, à l'exposition de Poitiers de 1899, et admise à l'exposition de 1900. »¹²⁰

© Rennes, Musée de Bretagne, © Direction des musées de France, 2002

¹²⁰ Ministère de la Culture, base Joconde : <http://www.culture.gouv.fr/>

Laver son linge en Pays de Brocéliande

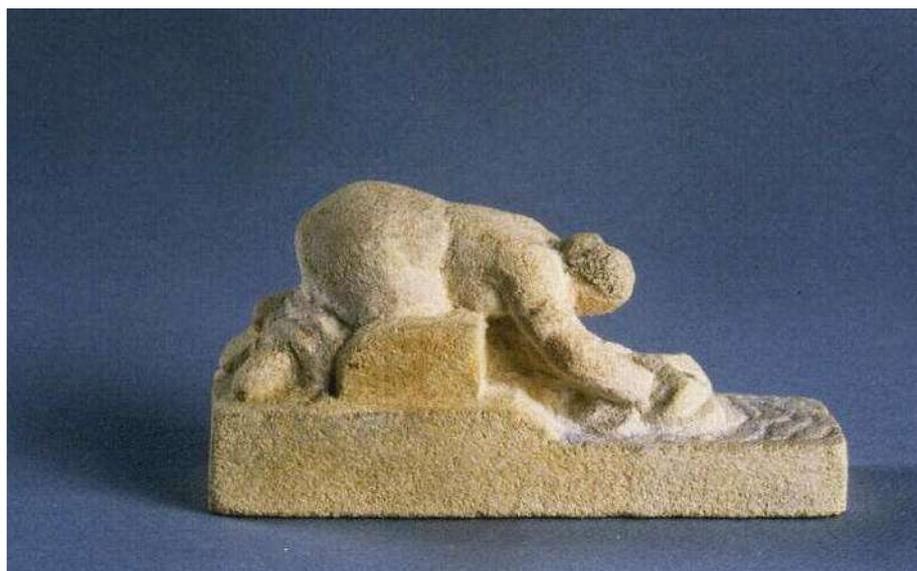
Il y avait encore 6 laveuses à Béniguet jusque dans les années 1965-1966. La dernière y a cessé son activité en 1972.¹²¹



(La Motte, près de Campénéac, janvier 2010)

Quelques rares femmes s'agenouillent encore dans leur boîte, comme Angèle, près de Campénéac. Elle a connu la buée à la cendre et la lessiveuse à champignon. Par commodité, elle passe ses draps dans le lave-linge, mais lave encore les vêtements à la main, à l'eau douce, même en hiver.

Illustration hors texte



Pierre Vigoureux (sculpture, début XX^e siècle), La lavandière.

© Dijon, musée de la Vie bourguignonne Perrin du Puycousin, © Direction des musées de France.

¹²¹ Témoignage recueilli.

BIBLIOGRAPHIE

(hors illustrations et sites Internet)

- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Plélan-le-Grand, lavoir de Béniguet, Série 2 O 224/36.
Athénée de Naucratis, Le banquet des Sophistes, livre XIII.
B. Augereau, Les dits du linge, contes et racontes des lavoirs en Anjou, 2001.
M. Blais, Sacré Moyen Âge, 1997.
Ph. Blanchet et H. Walter, Dictionnaire du français régional de Haute-Bretagne, 1999.
C. Bloch, Cahiers de Doléances du Baillage d'Orléans pour les Etats Généraux de 1789, Département du Loiret, 1906, tome 1.
A. Bouët, Breiz-Izel ou Vie des Bretons de l'Armorique, deuxième édit., tome 1, 1844.
P. Boulanger, Mémoires du savon de Marseille, 1994.
Cambry, Voyage dans le Finistère, revu et corrigé par Emile Souvestre, 1835.
M. Caminade, Linge, lessive, lavoir, une histoire de femmes, 2005.
R. Cazelles, La population de Paris avant la peste noire, dans Compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vol. 110, n°4, 1966.
R. Chesnais, Baulon par le Docteur René Chesnais, Imprimerie Simon, non daté (posthume).
J. Cochevelou et J.-C. Le Moigne, Le lavoir municipal, 18-21, Glanes en pays pourpré, n°59, 2000.
Colette, Prisons et paradis.
Ch. Cotin, Recueil des énigmes de ce temps, 1646.
X. Daumalin et O. Raveux, Le raffinage du sucre, l'huilerie et la métallurgie : trois branches emblématiques de la Révolution industrielle à Marseille, La lettre électronique du Mémoire, Industrie, Patrimoine en Provence n°15, 2005.
G.-B. Depping, Réglements sur les arts et métiers de Paris rédigés au XIII^e siècle, et connus sous le nom du Livre des métiers d'Etienne Boileau, 1837.
Dictionnaire de l'Industrie, Paris, An IX, Tome 1, 1801.
D. Diderot, Encyclopédie, tome V.
G. Duby, M. Perrot, Histoire des femmes, l'Antiquité, 1991.
H. Doranlo, Saint Maxent dans l'histoire de Maxent, 2009.
J. Ealet, Tréhorenteuc en Brocéliande, 2008.
Ch. Fauré, Doléances, déclarations et pétitions, trois formes de la parole publique des femmes sous la Révolution, 5-25, dans Annales historiques de la Révolution française, n°344, 2006.
- Exclusion des femmes du droit de vote et ses conséquences durables : compte-rendu de la conférence à l'abbaye Saint-Vincent au Mans par J. Méo, Lycée Montesquieu, 2002.
A. Franklin, La vie privée d'autrefois, arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens, du XII^e au XVIII^e siècle, 1898.
H. de Genouillac, Inventaire des tablettes de Tello conservées au musée impérial ottoman, Mission française de Chaldée, Tome II, 1910.
H. Géraud, Paris sous Philippe-Le-Bel d'après des documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le Rôle de la Taille imposée sur les habitants de Paris, 1837.
D. Giraudon, Lavoires et lavandières, 28-39, ArMen, avril 1999, n°102.
P.-J. Helias, Le cheval d'orgueil. Mémoires d'un Breton du pays bigouden, 1975.
F. Hervé, Bretagne, histoire et visages de femmes, 1998.
Homère, l'Odyssée.
Victor Hugo, Chansons des rues et des bois.
J. Julliany, Essai sur le Commerce de Marseille, tome III, 1842.
J. de La Varenne, Guillaume le Bastard, Conquérant, 1951.
R. Leblanc, Le savon de la préhistoire au XX^e siècle, 2001.
H. Leborgne, D'une ferme à un cheval... au monde ouvrier, 2007.
Ch. Lefébure, La France des lavoirs, 1995.
P. Lemerrier, Chroniques en pays gallo. Coutumes, mœurs et traditions de Haute-Bretagne, 2006.
Le Mouvement Social, n° 105, Travaux de femmes dans la France du XIX^e siècle, 1978, 133-137.

Laver son linge en Pays de Brocéliande

- R. de Lespinasse et F. Bonnardot, Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIII^e siècle, le Livre des métiers d'Etienne Boileau, Histoire générale de Paris, 1879.
- M. Manet, Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne-Armorique, depuis ses premiers habitants connus, 1834.
- B. Mathieu, La poésie amoureuse de l'Egypte ancienne. Recherches sur un genre littéraire au Nouvel Empire, IFAO, BE 115, 1996.
- Techniques, culture et idéologie, deux exemples égyptiens : les navires de Kaiemânkh et la toise du foulon, dans L'apport de l'Egypte à l'histoire des techniques, IFAO, BE 142, 2006.
- J. L. Melena, El aceite en la civilización micénica, dans Producción y comercio del aceite en la Antigüedad. Primer congreso internacional, Madrid, 1980.
- Olive Oil and Other Sorts of Oil in the Micenean tablets, dans Minos, 18, 1983, 89-123.
- L. S. Sébastien Mercier, Tableau de Paris, 1783.
- H. Piel et D. Aubin, Saint-Thurial, mille ans d'histoire, 2000.
- Pline, Histoire Naturelle (*Naturalis historia*).
- F. Portet, L'eau au village, dans Pays de Bourgogne, n° 150, 1990.
- C. Regnard-Drouot, Le creuset des infortunes : les violences comme conséquence de la précarité. Marseille 1851-1914, dans Formes et figures de la précarité, Revue Interrogations, n° 4, 2007.
- A. Rey, Le Robert, dictionnaire historique de la langue française, tome 2, 1998.
- Rouger de Lisle, Notice historique, théorique et pratique sur le blanchissage du linge de toile, de la flanelle de santé et des divers vêtements, I, 24-25, dans Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, vol. 50 et 51, 1851 et 1852.
- S. Roux, Les femmes dans les métiers parisiens : XIII^e-XV^e, Clio, n° 3, 1996, Métiers. Corporations. Syndicalisme.
- Sénèque, Epître 15,4.
- Olivier de Serres, seigneur du Pradel, Le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs où est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien Dresser, Gouverner, Enrichir et Embellir la Maison Rustique, (édition de 1600 revue et augmentée), 1651.
- A. Souriac, C. Rollet, Epidémies et mentalités : le choléra de 1832 en Seine-et-Oise, dans Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, 1974, vol. 29, n° 4.
- L. Spitz, Soap Technology for the 1990's. Champaign, Illinois, 1990.
- D. Spoerri, Guide de cent-dix-sept fontaines sacrées de Bretagne, rituels de guérison, 2004.
- Théophraste, Les Caractères, traduction M.-P. Loicq-Berger, Bibliotheca Classica Selecta, 2002.
- G. Thuiller, Pour une histoire régionale de l'eau : en Nivernais au XIX^e siècle, Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, 1968, vol. 22, n° 1.
- Pour une histoire de la lessive en Nivernais au XIX^e siècle, Annales, Economies, Sociétés, Civilisations, 1969, vol. 24, n° 2.
- E. Tribouillard, la Geste du Bâtard, récit historique, 1975.
- J. Verger, Si Quédillac m'était conté, 2004.
- G. Vigarello, Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge, 1985.
- F. Wasserman, Catalogue de l'exposition Blanchisseuse, laveuse, repasseuse, Ecomusée de Fresnes, 1986 (idem exposition Montfort-sur-Meu).
- A. Young, Voyages en France pendant les années 1787, 88, 89 et 90, entrepris plus particulièrement pour s'assurer de l'état de l'Agriculture, des Richesses, des Ressources et de la Prospérité de cette Nation, Tome premier, 1794, l'an II de la République.